

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 13 MAI 2013

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 3 mai 2013, accompagnée d'un ordre du jour comportant 73 objets et d'un ordre du jour complémentaire daté du 7 mai 2013 comportant 2 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 41 présents

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre faisant fonction,
 Mme HOUDART, M. BOUCHEZ, M. SAKAS, M. LAFOSSE, M. DARVILLE,
 Mme OUALI, Mme KAPOMPOLE Échevins
 M. Marc BARVAIS, Président du CPAS
 M. DI RUPO, ~~M. DUPONT~~, M. DEPLUS, M. MILLER, ~~M. ROSSI~~, M. MANDERLIER,
 M. DEL BORRELLO, M. LECOCQ, Mme MOUCHERON, Mme NAHIME,
~~M. HAMBYE~~, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB, Mme BOUROUBA,
 M. TONDREAU, M. DUBOIS, Mme WAELPUT, M. POURTOIS, ~~M. KAYEMBE~~
~~KALUNGA~~, M. MELIS, Mme DE JAER, M. JOOS, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-
 VAN HOORDE, Mme JUDE, M. ANDRE, M. DUFRANE, M. BERNARD,
 Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER,
 Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES, Conseillers communaux
 et M. Philippe LIBIEZ, Secrétaire communal adjoint

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, mes chers collègues, je vous propose de débiter nos travaux. Tout d'abord en excusant l'absence de notre collègue Jean-Pierre DUPONT, de M. Bruno ROSSI et l'arrivée tardive de M. Elio DI RUPO. Comme de coutume, je vous signale que le projet de procès-verbal lié à notre séance du 22 avril dernier se trouve sur la table et que ce procès-verbal sera réputé approuvé d'ici la fin de cette séance si vous n'avez pas émis de remarques quant à son contenu. Un mot sur la prochaine séance du Conseil qui pour se part se déroulera le lundi 17 juin 2013 après les festivités du Doudou. Je vous informe également que deux points sont inscrits par mesure d'urgence sur proposition du Collège, il y a d'abord un point relatif au Comité de Développement stratégique et de Gouvernance qui sera proposé après le 14^{ème} objet qui a fait l'objet de discussions en marge du ROI du Conseil communal entre chefs de groupe et un deuxième point proposé en urgence qui est l'approbation de la représentativité de la Ville au sein des instances du CHUP Ambroise Paré - Chêne aux Haies qui sera proposé dans l'ordre du jour après le 51^{ème} objet. Toute une série de points sont remis, la plupart d'entre-eux étaient d'ailleurs inscrits sous réserve, il s'agit des points suivants : 12, 13 , 14, 16, 37,39, 40, 43, 72 et puis, par ailleurs, nous avons dans le huis clos les points 62, 64, 69 et 73 qui sont inscrits chez M. SAKAS qui sont remis et puis, nous aurons en fin de séance, comme de coutume, les interpellations qui sont déposées par les membres du Conseil, il y a une interpellation de M. le Conseiller Yves ANDRE qui concerne

les conséquences de la restructuration de l'offre des TEC Hainaut à laquelle il sera répondu par M. l'Echevin LAFOSSE ; une interpellation également de M. Yves ANDRE qui concerne la situation de l'ancienne gériatrie du Bois d'Havré à laquelle il sera répondu par M. BARVAIS ; une interpellation de Mme la Conseillère Catherine MARNEFFE relative au PCDN et à laquelle il sera répondu par l'Echevine Joëlle KAPOMPOLE ; une interpellation de Mme la Conseillère Savine MOUCHERON qui concerne la réaffectation des anciens hôtels de ville à laquelle il sera répondu par M. DARVILLE ; une interpellation également de Mme MOUCHERON concernant l'éco pôle d'Hygée à Havré à laquelle il sera répondu par Mme KAPOMPOLE ; une interpellation de M. le Conseiller John BEUGNIES qui concerne l'élargissement du service de bus gratuits intra-muros au Grand Mons à laquelle il sera répondu par notre collègue M. LAFOSSE. Voilà, je vous propose d'entamer notre ordre du jour en commençant tout d'abord par le 1^{er} point.

1^{er} Objet : Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal – Règlement relatif au droit d'intervention du citoyen au Conseil communal – Modifications. Secrétariat Ctx/Secret

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Je vois Mme MOUCHERON et Mme DE JAER.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Le point concerne le règlement d'ordre intérieur de notre Conseil communal. En fait, nous avons reformulé les demandes déjà formulées à l'installation de notre Conseil au mois de décembre si je ne m'abuse et donc j'interviendrai en trois points si vous me permettez. La première en ce qui concerne deux demandes que nous avons formulées. La première à savoir d'organiser nos travaux en commençant par les interpellations et l'ensemble des interpellations et puis par l'ordre du jour du Conseil communal qui a été refusée, je n'ai pas eu la motivation clairement explicitée mais je n'étais pas à votre Commission vendredi soir donc peut-être que vous avez une raison plus explicite que ce que j'ai reçu pour le moment. La deuxième étant de pouvoir poser des questions d'actualité donc en fait on dépose une interpellation le mardi qui précède le Conseil communal en une semaine, il peut se passer des choses qui mériteraient un débat au Conseil communal et donc ma volonté était vraiment dans un souci de démocratie maximale de pouvoir traiter des sujets qui auraient été à l'actualité durant la semaine. Cette proposition n'a pas non plus été retenue donc voilà, nos deux propositions ont été refusées. Le deuxième point concerne la mise en place de la Commission de déontologie que nous avons évoquée effectivement entre chefs de groupe qui s'apparente plus aujourd'hui à déontologie et stratégie donc ça ne faisait pas exactement l'objet de l'accord que nous avons négocié la

semaine dernière, nous étions plus parti sur quelque chose en ce qui concerne la déontologie, l'éthique, quelque chose d'organisé mais de non officiel comme les commissions comme elles peuvent l'être, attachées à des échevins qui étaient plus de l'ordre d'un représentant par parti, ici, je vois qu'on mettrait un représentant par parti + les députés + les présidents d'intercommunales et donc du coup, cela ressemble à un petit Conseil communal donc du coup, quel est vraiment l'intérêt de mettre ça en place si ce n'est d'avoir une réunion précédent celle du Conseil communal, donc voilà je me posais la question, ce n'est pas vraiment ce que nous avons décidé entre chefs de groupe. Et alors le dernier point qui est la possibilité en fait lancé par le Code de Démocratie d'avoir un président d'assemblée, qui n'est pas notre Bourgmestre, pour moi ça me semble au niveau de la démocratie quelque chose d'intéressant parce que le bourgmestre représente l'exécutif, quelqu'un qui préside l'assemblée permet de gérer les débats et pour moi c'est beaucoup plus sain dans un débat, ça se fait à tous les exécutifs, ça me semblait vraiment intéressant le fait que vous ne reteniez pas l'idée, voilà, je le regrette et donc voici mes premières réactions par rapport au projet de ROI que vous nous soumettez ce soir.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme MOUCHERON, Mme DE JAER, je propose d'enchaîner avec vos remarques et puis....

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : J'ai deux remarques et puis j'ai d'autres amendements qui sont évidemment chacun soumis au vote donc je vais....

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Vous ne voulez pas me laisser finir Mme DE JAER, je sais que vous êtes toujours prompte sur la balle mais je voulais simplement vous indiquer qu'on allait apporter une réponse globale aux remarques qui étaient émises mais je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Donc, on fait en deux temps, on fait un temps sur les remarques et puis on fera amendement par amendement avec un vote comme le prévoit le ROI, ok. De façon générale, nous voulions d'abord intervenir sur la forme puisqu'on avait décidé, on avait déjà déposé des amendements en séance la dernière fois que nous avons voté le ROI, on nous avait dit qu'on se laissait un temps de transition pour trouver un ROI qui convienne à tout le monde, avec un temps de concertation. Les mois se sont écoulés, j'ai posé une question orale au dernier Conseil communal là-dessus et ensuite il y a eu en effet une réunion des chefs de groupe mais qui à mon sens n'était pas une réunion de concertation. Premièrement, l'ensemble des chefs de groupe n'était pas représenté ensuite personne ne représentait le Collège donc finalement, ça n'a pas été une réunion de concertation dans laquelle on a abouti à savoir ce que le Collège et l'ensemble des partis voudraient bien ou pas

voir dans le ROI mais plutôt à faire une liste de ce que nous demandions, chose qu'on aurait pu faire par mail, je ne voyais pas vraiment l'intérêt de se réunir puisqu'au final, sur l'ensemble des propositions que nous avons faites à part une qui touchait à un point légal, aucune n'a été entendue, mes arguments ont été un peu exposés à la Commission du Bourgmestre mais pas très facilement, en tout cas sur la forme, nous n'étions pas d'accord. Sur le fond, nous déposons une série d'amendements qui portent, le premier, sur un aspect légal mais on y reviendra amendement par amendement j'imagine, des amendements qui rejoignent un peu les remarques émises par Mme MOUCHERON. A savoir, la possibilité comme le Collège l'a de pouvoir mettre un point en urgence, une question d'actualité en urgence en étant évidemment motivé, la seconde de pouvoir commencer le Conseil communal par le rôle des Conseillers communaux qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, c'est-à-dire de questionner, d'interpeller plutôt que par l'ordre du jour de la majorité. Ensuite, un amendement sur le temps que l'on peut rester au Conseil communal pour être considéré comme présent pour éviter, comme ça a pu être le cas non pas cette législature-ci mais on le sait, sous l'ancienne législature, de personnes qui venaient 10-15 minutes juste signer puis qui s'en allaient et qui touchaient malgré tout leurs jetons de présence, un point qui concerne la problématique que l'on rencontre assez fréquemment que les dossiers ne sont pas là le jour où l'ordre du jour est envoyé et donc on demande que quand les dossiers ne sont pas là 7 jours francs avant le Conseil communal, ces points soient reportés puisque ça ne permet pas aux Conseillers communaux de faire leur travail même s'ils disposent de jours de congés politiques, ils ne peuvent pas forcément les prendre le jour où arrive le dossier et donc ils le prennent le lundi, ils arrivent, les dossiers ne sont pas là, ils ne savent pas travailler, ça nous paraît donc logique et la dernière chose concerne un point sur le bulletin communal. Premièrement, au niveau légal étant donné qu'on a un bulletin communal il doit être inscrit dans le règlement d'ordre intérieur. Deuxièmement, sous la législature précédente, un accord était intervenu pour permettre que chaque parti politique puisse s'exprimer dans le Mons-Mag. et on ne voit toujours rien venir après 5 mois et donc nous avons inscrit un amendement à ce sujet, voilà.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

Non. Ce que je propose plutôt que de faire des votes point par point vu que les remarques émises par les groupes Ecolo et CdH sont relativement analogues, c'est d'apporter une série de réactions. La première chose, c'est qu'effectivement comme nous nous y étions engagés le mois dernier, le règlement d'ordre intérieur a donc été adapté sur proposition de nos services de l'Administration, soumis à discussions avec les chefs de groupe et nous en venons ce soir

au niveau du débat du Conseil communal où chacun peut naturellement relayer sa sensibilité en la matière. Alors, pour reprendre les points communs je dirai aux groupes CdH et Ecolo, à savoir d'une part ce qui concerne l'inversion des priorités dans l'entame des travaux du Conseil communal, en commençant par les questions et interpellations des Conseillers. Effectivement, le souhait du Collège est de garder le fonctionnement qui a toujours été celui du Conseil, à savoir de donner la priorité aux points relatifs à la gestion de la Ville, ceci étant indispensable à nos yeux puisqu'ils appellent une décision ferme de la part du Conseil communal qui implique des conséquences sur la gestion de la Ville, que ce soit en termes de marchés publics, d'exécution de décisions, alors que pour ce qui concerne les questions et interpellations, par essence, ce sont des sujets qui peuvent être des sujets d'actualité ou des sujets en tout cas moins urgents et qui nous semblent venir en deuxième lieu, après les questions relatives à la gestion de la Ville et donc c'est la raison pour laquelle pour éviter également toute obstruction potentielle, il nous semble essentiel d'accorder la priorité à la gestion et ensuite, bien entendu, d'avoir un débat politique comme ça a toujours été le cas dans cette Assemblée et dans la plupart des autres Conseils communaux de Wallonie et c'est la raison pour laquelle il nous semble toujours aussi pertinent de fonctionner comme tel avec d'abord les points de gestion et ensuite la parole à l'ensemble du Conseil indépendamment des points portés à l'ordre du jour par le Collège. Pour ce qui concerne les questions d'actualité pour lesquelles vous souhaitez réduire drastiquement les délais d'information au niveau du Collège et de préparation au niveau du Collège, là clairement la réponse est tout à fait claire dans le chef du Collège, nous souhaitons pouvoir disposer compte tenu de l'étendue des compétences communales et particulièrement dans certains départements, d'un délai de préparation par rapport à ces questions, c'est la raison pour laquelle nous estimons que le règlement tel qu'il existe aujourd'hui est un règlement suffisamment adéquat. Bien entendu, il se peut qu'il y ait de temps à autres des points qui nécessitent d'être évoqués en urgence et la plupart du temps et c'est l'expérience qui nous l'apprend, lorsque des points importants se sont faits jour dans l'actualité, le Collège est en général venu d'initiative avec ces points à l'ordre du jour du Conseil, ce qui a permis d'ailleurs un échange entre groupes politiques mais pour le reste, il est clair que vous gardez toujours toute latitude de pouvoir poser à tout moment des questions écrites au Collège communal, je rappelle que les interpellations et questions peuvent être transmises au Conseil dans un délai d'une semaine avant la tenue du Conseil communal et qu'en général, il n'y a pas d'urgence majeure autre que celle justifiée par une actualité particulière et qui fait alors l'objet le plus souvent d'une évocation par nous-mêmes, qui justifie le fait de changer ce mode de fonctionnement, c'est la raison pour laquelle

nous ne souhaitons pas apporter de réponse favorable à cette demande. Pour en revenir à la demande de Mme MOUCHERON portant sur l'évolution de la fameuse Commission de Développement stratégique et de Gouvernance, c'est clair que c'est une commission qui a un ordre du jour potentiel, je dirai une compétence informelle, une compétence consultative, que son rôle n'est pas limitatif mais que la manière dont elle a été réfléchie doit nous permettre, indépendamment des questions soumises au Conseil communal, d'évoquer des sujets d'importance plus stratégique, plus régionale, touchant par exemple d'autres sphères de compétence que la sphère purement communale, ça peut être des enjeux comme le débat universitaire, le débat hospitalier, comme l'après Mons 2015 par exemple et l'évolution de la fondation donc tous ces sujets qui n'ont pas vocation à être évoqués à priori au Conseil communal mais qui touchent au développement de notre Ville et qui pourraient faire l'objet d'une certaine approche consensuelle entre groupes politiques, indépendamment du débat d'idées qui peut avoir lieu dans cette Assemblée et c'est la raison pour laquelle nous l'avons intitulé de cette manière là - commission de développement stratégique et de gouvernance - et comme vous l'avez vu, c'est une commission consultative qui a un pouvoir assez large, potentiellement, qui peut faire des recommandations au Collège en toute une série de domaines, y compris sur des questions relatives à l'éthique, nous n'avons aucune difficulté en la matière mais nous ne souhaitons pas la restreindre uniquement à ce champ-là en tous les cas. Pour ce qui concerne la présidence de l'Assemblée, c'est effectivement Mme MOUCHERON une faculté qui est laissée aux communes wallonnes désormais, c'est une faculté qui a été utilisée par un certain nombre de communes, d'autres n'y ont pas eu recours, ça n'est pas dans ce sens que nous avons souhaité avancer au niveau de la majorité, sous cette législature ci, voilà c'est un choix que nous avons posé, nous avons donc une divergence de vue en la matière. Pour ce qui concerne les interventions de Mme DE JAER auxquelles je n'ai pas encore répondu, vous évoquez la durée de présence des Conseillers communaux justifiant le fait de toucher un jeton de présence. Je voudrais d'abord dire Mme DE JAER que c'est un problème que nous n'avons pas constaté ici dans cette Assemblée au cours des dernières législatures. On n'a jamais constaté d'abus relatifs à un Conseiller qui se serait présenté en fin de séance pour justifier le fait de toucher son jeton de présence sans avoir pris part à l'ensemble des travaux du Conseil. Il est arrivé pour un cas et pour des raisons spécifiques liées à son activité professionnelle que ce type de difficulté se pose mais contrairement à ce que vous avez indiqué, le jeton de présence n'a pas été perçu dans toute une série de séances par le Conseiller concerné et je tenais quand même à le souligner ici. Pour le reste et l'Assemblée telle que nous la voyons ce soir en est la démonstration indépendamment des

personnes excusées, on ne peut pas dire qu'il y ait de soucis à Mons quant à l'assiduité des Conseillers communaux ou quant au fait qu'ils toucheraient par abus des jetons de présence sans avoir pris part à l'essentiel des réunions. C'est quelque chose qui ne nous semble pas pertinent quant à la réalité des faits et qui, par ailleurs, pourrait d'après nous poser problème quant à l'approbation de notre règlement d'ordre intérieur par la tutelle puisqu'à partir du moment où un Conseiller signe le registre de sa présence à quelque moment que ce soit durant la réunion du Conseil communal, il a droit à percevoir son jeton de présence, c'est comme ça que la législation a été pensée au niveau wallon, il ne nous semble pas pertinent de mettre en danger l'approbation de notre règlement d'ordre intérieur par la tutelle en ayant une interprétation différente des choses en la matière. Néanmoins, il n'empêche que si des cas devaient poser problème à un moment donné en cours de législature, j'imagine que chacun prendrait ses responsabilités, l'opposition singulièrement et ne manquerait pas de le pointer du doigt, nous-mêmes nous pourrions le faire aussi mais encore une fois, ce cas ne s'est jamais produit et il n'y a pas de raison de jeter la pierre à l'avance à l'égard de quelque Conseiller que ce soit. Pour ce qui concerne la présence des dossiers dans les délais préalables à la tenue des Conseils communaux, nous partageons votre souci de voir ces dossiers effectivement tenus correctement et remplis correctement par les services pour permettre aux Conseillers d'exercer leur rôle pleinement avant la tenue du Conseil communal. Nous allons d'ailleurs et nous en avons convenu avec le Secrétaire communal, il va renvoyer à l'ensemble des services une note ferme rappelant la nécessité absolue de respecter les délais par respect à l'égard des Conseillers communaux. Pour le reste, il nous semble malgré tout important, compte tenu des caractéristiques de la gestion communale et des situations d'urgence qui peuvent se produire, de garder, de conserver une certaine latitude, il n'est pas d'usage dans le chef du Collège, que ce soit sous cette législature ou les précédentes, de passer en force. Ce n'est jamais arrivé à mon sens et systématiquement lorsque ce type de problème s'est posé, il y a eu un échange entre le Bourgmestre en place et l'opposition pour demander s'il était possible de malgré tout, compte tenu de la pertinence des dossiers, d'avancer sur ceux-là. Et donc, je vous propose de garder cette latitude, s'il devait y avoir un problème à un moment donné majeur, je suis sûr que vous interviendriez pour le souligner en séance publique, devant le public et les représentants de la presse pour faire valoir vos droits et c'est bien normal. Enfin, pour ce qui concerne la question du bulletin communal, sans préjuger de la réponse du Collège sur le fond de la demande qui est formulée par le groupe Ecolo, il ne nous semble pas pertinent d'intégrer cette question dans le règlement d'ordre intérieur du Conseil puisque ça n'a rien à voir avec la tenue du Conseil communal mais c'est une question liée à la gestion de la Ville qui fait appel

d'ailleurs à un autre article du Code Wallon de la Démocratie Locale et donc je vous propose de remettre ce débat à une prochaine séance et dans d'autres sphères, nous pourrions avoir une concertation, entre groupes à cet égard d'ailleurs si vous le souhaitez mais en tous les cas, ça ne nous semble pas pertinent dans le cadre du règlement d'ordre intérieur tel que nous devons l'approuver pour le fonctionnement de notre Assemblée. Voilà pour ce qui concerne les réponses du Collège, est-ce que vous souhaitez reprendre la parole ? Mme DE JAER et puis Mme MOUCHERON.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Tout d'abord, comme je l'ai dit, je souhaite qu'il y ait un vote amendement par amendement comme le prévoit le règlement d'ordre intérieur parce qu'on ne va pas voter un règlement d'ordre intérieur en ne le respectant déjà pas lors du moment où il est soumis au vote puisqu'il y avait 9 amendements, je ne les ai pas cités tous. Pour revenir sur ce que vous avez dit notamment sur l'ordre en disant qu'il fallait d'abord faire passer les points de gestion de la Ville urgents en premier lieu. On pourrait très bien imaginer, c'est le cas à Liège, donc Liège qui est une Ville un peu plus grande que Mons, de commencer par les interpellations et puis de faire les points les plus urgents, on n'est pas obligés de faire échevin par échevin comme on le fait actuellement, on peut décider de mettre les points les plus urgents en premier et de continuer ainsi, ça nous paraît aussi être une possibilité, une possibilité qui est explorée par plusieurs villes et qui fonctionne pas mal. Sur les questions d'actualité, je sens bien qu'on arrivera jamais à un accord puisque vous semblez être les seuls qui pouvez mettre un point d'actualité à l'ordre du jour, nous ne pouvons pas parce que, je ne sais pas, en tout cas, les Conseillers communaux n'ont sans doute pas l'intelligence de savoir ce qui est urgent et ce qui ne l'est pas, seul le Collège semble posséder cette faculté. Ensuite, sur le bulletin communal, en tout cas l'Union des Villes et des Communes Wallonnes trouve que le bulletin communal c'est intéressant au sein du règlement d'ordre intérieur donc voilà, la Ville de Mons peut faire autrement que l'ensemble des villes et communes wallonnes de Belgique moi je n'ai pas de souci à ça mais je ne vois pas vraiment l'intérêt et donc si on trouve une solution, je pense que ce serait quand même utile de l'intégrer dans le règlement d'ordre intérieur, qui permet aussi aux citoyens d'y accéder donc d'avoir l'information, d'avoir une certaine transparence par rapport à ce qui se fait. Maintenant, je ne sais pas pour mes amendements si on peut commencer par le premier donc.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme DE JAER avant d'en venir aux amendements, Mme MOUCHERON avait souhaité prendre la parole donc je propose qu'elle puisse enchaîner et nous en viendrons au vote, amendement par amendement par la suite.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Effectivement, il ne s'agit en aucun cas

d'inversion de priorité, loin de là l'idée et donc l'ordre du jour prévoit que nous commençons par les interventions citoyennes et donc la logique, ça serait de suivre par toutes les interpellations même s'il n'y a pas d'interpellation citoyenne en l'occurrence et donc effectivement, la plupart des interpellations qu'elles soient soumises par l'opposition ou la majorité d'ailleurs, sont souvent le reflet d'interpellations citoyennes. J'entends que votre priorité c'est d'abord la gestion quotidienne, nous n'avons pas forcément le même ordre de valeur et donc nous souhaiterions proposer d'abord les interpellations et ensuite en arriver à la gestion quotidienne de la Ville, ça se fait à Liège, au niveau des questions d'actualité ça se fait à Charleroi, ça se fait dans d'autres grandes villes. Par ailleurs, nous sommes tous limités par un temps de parole donc on ne peut pas dire qu'on va y passer la nuit, nous avons tous le droit à un quart d'heure maximum de temps de parole donc c'est limité dans le temps, on ne va pas dire qu'on va exagérer donc c'est par rapport à l'ordre de nos travaux. Par rapport aux questions d'actualité, voilà j'entends votre réponse et j'entends aussi que nous avons la possibilité de rédiger des questions écrites, fort bien mais alors on souhaiterait avoir des réponses parce que même si dans le règlement communal il est noté normalement que nous devrions avoir une réponse dans les 10 jours, ce qui n'arrive quasiment jamais, j'ai encore retesté ces temps ci, on a rajouté ici avec l'opposition la possibilité de répondre dans le mois parce que ça nous paraît quand même un délai plus acceptable, ok on vient bien trier aussi l'ordre d'importance des interpellations mais alors on veut une réponse aux questions écrites que nous posons et peut-être on peut trouver un système d'officialisation de la question plus que des mails informels qui passent d'un échevin à un autre. Moi je suis tout à fait d'accord et d'ailleurs j'avais proposé aussi qu'on mette en place une commission soit des présidents, soit des responsables de cabinets pour juger de l'importance des questions d'actualité si c'est justifié, si ça ne l'est pas pour que ce ne soit pas parti dans tous les sens, donc il y avait moyen de mettre ça en place. Enfin, pour le bulletin communal, il me semble en fait que ça a fait l'objet d'un accord ici au sein de ce Conseil, à l'occasion d'une interpellation de Mme Mercier en son temps, sur les déclarations de M. Furlan qui avait invité l'ensemble des communes à laisser la tribune dans les bulletins communaux et suite à l'intervention de Mme Mercier, en Conseil communal, nous sommes tous tombés d'accord sur le fait que nous prendrions part à la rédaction de ce bulletin communal. Donc, voilà je voudrais revenir sur cette décision commune que nous avons prise. Je vous remercie.

Entrée de M. HAMBYE = 42 présents

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff: Voilà merci. S'il n'y a pas d'autres sollicitations en termes de prise de parole. Rapide élément de réponse complémentaire. Par rapport aux

questions, c'est vrai Mme MOUCHERON que nous devrions formaliser un peu plus les transmissions de questions écrites et donc pour ce qui nous concerne, nous avons d'ailleurs rappelé à l'ensemble des services de l'Administration qu'il était indispensable que les réponses à ces questions transitent par le Secrétariat communal mais en termes de bon fonctionnement, je pense qu'il serait bon que l'ensemble des Conseillers se joigne également à cette méthodologie et que dorénavant les questions écrites soient aussi transmises soit par mail ou par un autre support au Secrétariat communal à charge de celui-ci de permettre la méthodologie la plus adéquate pour la réponse du Collège, ça c'est un aspect. Pour ce qui concerne le bulletin communal, effectivement, sous l'ancienne législature, il y avait eu un échange dans cette Assemblée permettant de se mettre d'accord sur les modalités d'expression des différents groupes politiques dans le cadre du bulletin communal. La tradition s'est perdue avec le temps, certains nous font savoir que la manière dont ça se passe n'est peut-être pas nécessairement la plus pertinente en termes d'impact et d'attractivité en le disant de cette manière-ci plutôt pour le grand public et qu'il y a peut-être d'autres manières de formuler les choses donc je propose qu'on fasse un groupe de travail, une petite réunion et qu'on en rediscute et qu'on refixe les modalités relatives au bulletin communal mais indépendamment encore une fois du ROI. Si vous êtes d'accord, je propose de passer en revue les amendements du groupe Ecolo dans l'ordre proposé. Mme DE JAER je parle sous votre contrôle quant aux différents amendements qui sont proposés. Le premier, sauf erreur de ma part, porte sur la suppression des mentions relatives aux chefs de groupe et aux groupes politiques dans le cadre du ROI suite à une remarque d'ailleurs de la tutelle dans d'autres villes en la matière, donc pour ce qui concerne le Collège, nous n'avons pas de difficulté avec cette proposition. Si vous êtes d'accord, je vous propose en tout cas sur les points je dirai les plus secondaires, que l'on puisse avancer à l'unanimité sauf remarques de la part de l'Assemblée. Il en va ainsi pour ce premier amendement. Pour ce qui concerne le deuxième amendement proposé par le groupe Ecolo, il porte sur l'information à la presse et aux habitants et aux modalités relatives à la publicité des réunions du Conseil communal en prévoyant que celles-ci fassent l'objet d'un affichage à la maison communale, sur le site internet de la Ville et que les ordres du jour puissent être transmis, moyennant paiement d'une redevance dont le taux n'excédera pas le prix de revient, à qui de droit qui le souhaite et par ailleurs que les personnes qui le souhaite puissent le recevoir par voie électronique. Alors, je vois que M. HAMBYE souhaite réagir.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je suis toujours très heureux de savoir qu'on va être informés du prochain Conseil communal mais moi je ne le sais pas et donc on informe les

citoyens d'abord très bien, mais les Conseillers communaux moi, je ne sais pas la date du Conseil communal au mois de juin, ni de juillet.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. HAMBYE, si vous étiez arrivé à l'heure, vous m'auriez entendu fixer l'heure et la date du prochain Conseil, le 17 juin. Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : En fait, c'est juste pour formaliser ce qu'il sait déjà, la Ville le fait déjà donc autant que ce soit dans le ROI pour que ce soit bien clair.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Nous n'avons donc pas de difficulté sur cet amendement mais je vois Mme MOUCHERON et M. ANDRE.

M. Yves ANDRE, Conseiller : En fait, pour la publication sur le site web des PV c'est très bien mais ils arrivent très tard et donc dans le règlement d'ordre intérieur on dit que dès que le PV est approuvé, il se trouvera sur le site web. On peut expliquer pourquoi ils arrivent parfois ainsi un mois et demi - deux mois après ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Un mois et demi après le Conseil ou après l'approbation ?

M. Yves ANDRE, Conseiller : Après le Conseil.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Et bien donc forcément, il faut déjà un mois pour l'approbation...

M. Yves ANDRE, Conseiller : Après le Conseil où on approuve le PV.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Nous relayerons votre remarque au service pour qu'il soit plus prompt sur la balle effectivement mais à priori il n'y a pas de difficulté pratique pour le faire donc moi je n'ai jamais constaté personnellement mais il n'y a pas de difficulté en la matière. Y a-t-il d'autres remarques ? M. le Secrétaire, vous avez une remarque ?

M. Philippe LIBIEZ, Secrétaire communal adjt : Non mais il y a parfois simplement des problèmes de disponibilité d'agents, par exemple, le PV du mois précédent, M. le Bourgmestre vous l'a signalé, n'est pas encore complètement rédigé parce que l'agent qui rédige et qui dactylographie l'ensemble des PV est pour l'instant en congé de maladie. Maintenant, on pourrait le confier à beaucoup d'autres agents... Il sera donc prêt le mois prochain.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Voilà, il n'y a pas de volonté en tout cas de notre part de retarder inutilement la publication. Je pense qu'il n'y a pas de difficulté en tous les cas sur le fond de la proposition d'amendement ? Le troisième amendement porte sur la publicité des séances et sur le souhait du groupe Ecolo de voir celle-ci retransmise en direct sur le site de la Ville. Sur le principe, nous n'avons pas de difficulté mais il faut voir techniquement ce qu'il en est de la faisabilité d'une telle retransmission donc ce qu'on vous propose, c'est avant de

l'intégrer dans le règlement d'ordre intérieur que l'on puisse au moins examiner avec notre service informatique la faisabilité d'une telle démarche. Evidemment, tout ce qui peut donner une certaine publicité à nos débats est bienvenu pour la vitalité démocratique de notre Ville, nous n'avons pas de difficulté en la matière.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Mais on reviendra là-dessus au prochain Conseil alors, le 17 juin, on posera la question de savoir où ça en est, on vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Oui, nous comptons sur votre vigilance permanente, je n'en ai jamais douté, c'est M. BOUCHEZ qui sera chargé de voir ça avec ses services.... Alors, pour le quatrième amendement, il s'agit des points que nous avons évoqués tout à l'heure dans le cadre du débat à savoir que si le dossier n'est pas complet dans les délais, celui-ci est d'office reporté, donc je vous demande un peu de clémence et que l'on puisse au moins évoquer la situation au cas par cas avant d'avoir une mesure expéditive. Je propose qu'on ne l'intègre pas tel quel dans le texte. Est-ce que vous souhaitez passer au vote Mme DE JAER ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseiller : Pour ce point là, non.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, merci. Le cinquième amendement que vous proposez porte sur le fait d'assister à plus de deux tiers de la séance pour être considéré comme présent. Comme je vous l'ai indiqué, ça nous pose un problème, non pas à nous en tant que Collège ou majorité mais simplement dans le cadre du respect de la loi, à partir du moment où vous apposez votre signature dans un registre, les dispositions wallonnes sont très claires, vous êtes considéré comme présent, à l'inverse, si vous n'apposez pas votre signature, vous êtes considéré comme absent à tous les débats. Ce qui biaise un peu les choses puisque si vous êtes considéré absent dans le registre et que vous avez été présent physique et donc repris comme tel dans le PV, c'est quand même un peu compliqué à gérer. Encore une fois, on ne peut pas estimer que dans le cadre de ce Conseil il y a eu des abus en la matière si ce n'est une situation particulière que j'ai évoquée et qui a fait l'objet de nombreuses reprises à un renoncement de jeton de la part de la personne retenue pour ses obligations professionnelles durant l'ancienne législature. Est-ce que vous souhaitez un vote sur ce point, Mme DE JAER ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Pas pour ce point là, ok. J'entends bien que le Code de la Démocratie Locale n'est pas encore assez parfait que pour permettre ce genre de choses et que donc voulant éviter des problèmes avec la tutelle comme nous en avons eu sur les jetons de présence.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Nous en venons à l'amendement n° 7 qui porte sur l'ordre avec lequel nous allons effectuer nos travaux. J'imagine que là-dessus, il y aura un vote.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Et on aimerait un vote nominatif. Nous ça va mais c'est un vote nominatif comme on nous le permet, je pense.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : C'est une faculté qui est laissée effectivement. Je pensais que vous faisiez la démonstration de votre souhait d'être efficaces dans la tenue des débats et d'aller au plus vite donc je vois que le Collège a eu raison d'être vigilant sur le sujet. Nous allons reprendre la liste des noms des Conseillers. La proposition d'amendement est-ce oui ou non sur la proposition d'amendement du groupe Ecolo visant à introduire les séances avec les questions et interpellations, la proposition du Collège étant non.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

8 OUI : Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, DUBOIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANDRE, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES

34 NON : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DEPLUS, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, M. TONDREAU, Mme WAELPUT, MM. POURTOIS, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

REJETE

M. Nicolas MARTIN ; Bourgmestre ff : La proposition d'amendement est donc repoussée par 8 voix pour et 34 voix contre. Nous avons encore deux amendements. Le huitième amendement qui porte sur les questions d'urgence ou d'actualité pour lequel j'imagine vous souhaitez un vote ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : La proposition est donc repoussée. Et enfin, le neuvième amendement relatif au bulletin communal. Vote aussi, j'imagine ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Juste parce que je ne l'ai pas dit dans l'exposé, la proposition met en avant une partie du bulletin communal pour les partis politiques mais aussi qu'un journaliste extérieur à la Ville puisse faire un résumé du Conseil communal pour permettre aux citoyens d'y avoir accès parce que lire le PV ce n'est pas toujours facile. Il y a des villes qui le font, avoir un résumé du Conseil communal dans le Mons-Mag ça peut être intéressant surtout à une époque où on se rend bien compte que les citoyens ont de plus en plus de difficultés avec le politique.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je ne veux pas anticiper sur la concertation entre groupes, Mme DE JAER mais ça fait partie des propositions que l'on comptait évoquer avec vous en substitution des textes peut-être un peu plus difficiles d'accès sur des sujets donnés mais néanmoins, indépendamment de la concertation qui aura lieu donc sur le 9^{ème} amendement proposant donc que cette expression soit intégrée au bulletin communal, notre proposition étant négative, je propose que l'on passe au vote.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

8 OUI : Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, DUBOIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANDRE, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES

34 NON : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DEPLUS, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, M. TONDREAU, Mme WAELPUT, MM. POURTOIS, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

REJETE

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : L'amendement est donc repoussé. Voilà, Mme MOUCHERON vous souhaitez la parole ?

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, une toute petite information, manifestement le problème de maladie ne se situe pas dans la retranscription puisque nous avons les documents ici mais dans la mise en publication sur le site internet, je viens de vérifier l'ordre du jour n'est toujours pas disponible or je suis interpellée régulièrement en disant de quoi vous allez parler donc ce serait intéressant aussi de veiller à ce que ce soit mis à jour. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme la 1^{ère} Echevine me dit qu'elle l'a trouvé à l'instant... Néanmoins, quoi qu'il en soit, nous serons attentifs et relayerons votre remarque, Mme HOUDART me dit que le PV du 25 mars est sur le site internet, bon. Néanmoins, sur le fond nous n'avons pas de divergence avec vous donc on ne va pas débattre de ce sujet et on relayera votre souci au service. Voilà, moyennant ces remarques, le point tel que proposé par le Collège peut dès lors être approuvé. On refait un vote global sur la proposition du Collège.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

34 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DEPLUS, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, M. TONDREAU, Mme WAELPUT, MM. POURTOIS, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE,

MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

8 NON : Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, DUBOIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANDRE, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES

ADOPTE - 1^{ère} annexe

2° Objet : Fixation du montant des jetons de présence du Conseil communal.– Modifications suite à l'annulation par la Tutelle de la délibération du 25 février 2013. Secrétariat Service Juridique

M. John BEUGNIES, Conseiller : Est-ce qu'on pourrait connaître les nouveaux montants, ils n'étaient pas repris dans le dossier.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Oui, bien sûr. Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : C'est la même question parce qu'en fait, nous ne savons pas sur quoi nous allons voter puisque ce n'était pas noté dans le dossier et la deuxième chose, c'est que nous avons vu que la tutelle nous donnait raison puisqu'au Conseil communal où nous avons validé les jetons de présence, nous avons dit un montant forfaitaire pour les présidences de commissions, ce n'est pas un jeton de présence et donc je me dis que parfois ce serait peut-être bien d'utiliser les compétences au sein de ce Conseil communal pour éviter des retards à long terme, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Les montants tels qu'ils sont proposés en accord avec la tutelle, sont de 100 euros bruts pour le Conseil communal, les séances du Conseil communal, 50 euros bruts pour les séances de commissions du Conseil communal et 125 euros bruts pour les présidences des dites commissions mais là dans le cas d'un jeton de présence par séance, le tout étant indexé en fonction de l'indice des prix, voilà. Est-ce que vous souhaitez reprendre la parole Mme DE JAER ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseiller : Je voudrais savoir ça fait combien indexé suivant l'indice des prix.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Donc, vous multipliez par 1,6 à peu près.

ADOPTE à l'unanimité - 2^{ème} annexe

3° Objet : Conseil communal. Commissions. Changement entre deux Conseillers communaux dans la Commission des Travaux et de l'Environnement et la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de la Culture et du Tourisme. Secrétariat

ADOPTE à l'unanimité - 3^{ème} annexe

4° Objet : POLICE - CIRCULATION

a) Création d'un emplacement PMR - Rue Général Leman à Jemappes. GEP 6002/JE/64

ADOPTE à l'unanimité - 4^{ème} annexe

b) Création d'un emplacement PMR - Rue Lloyd George à Jemappes. GEP 6002/JE/82

ADOPTE à l'unanimité - 5^{ème} annexe

c) Instauration d'un passage pour piétons - Avenue des Bassins à Mons. GEP 6002/20

ADOPTE à l'unanimité - 6^{ème} annexe

d) Instauration de deux passages pour piétons - Rue des Martyrs à Jemappes. GEP 6002/JE/91

ADOPTE à l'unanimité - 7^{ème} annexe

e) Instauration d'un passage pour piétons - Rue de la Poire d'Or à Cuesmes. GEP 6002/CU/103

ADOPTE à l'unanimité - 8^{ème} annexe

f) Réglementation de la circulation - Rue Camille Leroy à Nimy. GEP 6002/NI/40

ADOPTE à l'unanimité - 9^{ème} annexe

g) Réglementation de la circulation - Chemin Vert à Saint-Denis. GEP 6002/OB/31

ADOPTE à l'unanimité - 10^{ème} annexe

h) Réglementation de la circulation - Limitation de tonnage – Jemappes. GEP 6002/JE/OD

ADOPTE à l'unanimité - 11^{ème} annexe

i) Réglementation de la circulation des véhicules de gros gabarit - Mons. GEP 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité - 12^{ème} annexe

j) Réglementation de la circulation - Vieux Chemin de Binche à Mons. GEP 6002/34

ADOPTE à l'unanimité - 13^{ème} annexe

k) Réglementation du stationnement - Rue de Villers à Harmignies. GEP 6002/HARM/9

ADOPTE à l'unanimité - 14^{ème} annexe

l) Réglementation du stationnement - Voitures partagées à Mons. GEP 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité - 15^{ème} annexe

m) Réglementation du stationnement - Rues Neuve et du Onze Novembre à Mons. GEP 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité - 16^{ème} annexe

n) Réglementation du stationnement - Parc du Bois de Mons à Mons. GEP 6002/37

ADOPTE à l'unanimité - 17^{ème} annexe

o) Réglementation du stationnement - Place de la Perche à Jemappes. GEP 6002/JE/103

ADOPTE à l'unanimité - 18^{ème} annexe

p) Création d'une zone de chargement/déchargement - Rue de la Place à Hyon. GEP 6002/HY/35

ADOPTE à l'unanimité - 19^{ème} annexe

q) Instauration d'une zone d'évitement striée - Rue des Écoliers à Mons. GEP 6002/125

ADOPTE à l'unanimité - 20^{ème} annexe

Sortie de MM. SAKAS et BONJEAN = 40 présents

5^e Objet : Ducasse 2013. Projet de comptage et de surveillance par caméras. Cabinet du Bourgmestre DS/GRF/13/033/DS

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Oui, j'ai vu Mme MOUCHERON, M. DUBOIS, M. DUFRANE.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : J'ai une toute petite question d'ordre pratique, je voulais être certaine que toutes les garanties avaient été prises en matière de légalité, de législation à propos du respect du droit de la vie privée.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Vous souhaitez savoir si toutes les garanties ont bien été adoptées, c'est bien ça ? M. DUBOIS.

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Je vais rejoindre en partie la question de Mme MOUCHERON. On a évidemment étudié le dossier avec attention et vous savez que nous avons toujours été très prudents quant à l'utilisation des caméras de surveillance qu'on a souvent tendance et à tort d'appeler caméras de sécurité. Et je ne vais pas m'étendre sur le débat puisqu'on en a déjà souvent parlé et il y a une commission qui a été dédiée à l'étude de ces questions là, on appelle d'ailleurs à ce qu'elle puisse se réunir à nouveau puisque ça fait un petit temps qu'elle est en congé. Alors, précisément par rapport à l'utilisation de ces caméras pour la Ducasse, nous savons qu'il y a une législation très stricte pour l'utilisation des caméras dites mobiles, une législation à laquelle nous n'avons pas pu avoir accès avant ce

Conseil et donc nous aurions aimé nous assurer que vous ayez pu vérifier qu'on peut respecter le cadre légal qui apparemment est très strict quant à l'utilisation de ce type de caméras, première chose. Alors, deuxième chose, nous voulions profiter de ce point pour faire une toute petite proposition pour améliorer la sécurité de tout un chacun pendant la Ducasse. La première, nous savons évidemment que pendant la durée des festivités, il y a une euphorie générale qui emporte la Ville et que la consommation d'alcool ou d'autres produits peut parfois poser des soucis et en tout cas qui peut venir exacerber des problèmes qui sont rencontrés d'ordinaire par la police. Alors, ce que nous aimerions, c'est qu'on puisse protéger les personnes qui seront les plus fragilisées pendant cette Ducasse, les plus vulnérables, nous pensons aux jeunes, aux femmes, aux personnes qui circulent seules et donc ce que nous voulons vous proposer, c'est de mettre en place une campagne de communication qui serait pareille et complémentaire à celle que nous connaissons pour Bob - quand Bob conduit, ne boit pas - nous voudrions proposer une campagne de communication qui viserait à sensibiliser les personnes, les fêtards montois ou chambourlettes à accompagner leurs amis ou membres de la famille quand ils rentrent chez eux, quand ils retournent à leur voiture puisqu'on sait que suivant l'une ou l'autre rencontre heureuse ou malheureuse ou bien la circulation dans des états d'ébriété soit de la personne même, soit des personnes qu'elles pourraient croiser, il peut y avoir des accidents et ainsi, à titre exemplatif j'ai déjà ramassé une dame qui était tombée, écroulée en plein milieu d'un carrefour en pleine journée. Si elle avait été accompagnée par une personne, on aurait pu la secourir plus rapidement. Ce que nous voudrions, c'est lancer une campagne de communication qui porterait le message « faire la fête en Ville, c'est mieux à plusieurs », nous vous laisserions évidemment le choix de cette campagne. La deuxième proposition, en lien avec cette communication, c'est que nous souhaiterions que soit pensée une série d'itinéraires plus sécurisés entre les lieux de fête et les principaux parkings ou les principaux endroits vers lesquels les fêtards retournent après avoir dignement fêté notre Ducasse et donc nous ne voulons évidemment pas qu'il y ait un policier tous les 10 m certainement pas mais par exemple qu'on puisse conseiller soit les rues les mieux éclairées, les rues les plus utilisées ou celles où la circulation routière est la moins dangereuse pour à la fois renforcer le sentiment de sécurité mais surtout renforcer la sûreté effective. La troisième proposition, nous savons qu'un des risques qui va avec la consommation d'alcool c'est la déshydratation et donc ce que nous voudrions vous demander, c'est d'installer des points d'eau potable aux quatre coins de la Ville pour se réhydrater et pratiquant la Ducasse depuis pas mal d'années, je ne pense pas que nous allons faire concurrence aux cafetiers puisque l'eau plate n'est pas vraiment ce qui est le plus vendu et enfin, outre l'alcool, il y a

évidemment la fatigue qui peut être aussi facteur de nuisance, d'insécurité ou en tout cas d'inconfort, ce que nous voudrions voir penser pour les prochaines années évidemment pas pour cette année parce que ça prendrait du temps, c'est de penser à des endroits aux différents coins du Centre-Ville où les personnes pourraient se reposer et donc qui ne sont pas des endroits prévus pour les secouristes et la Croix-Rouge en général mais simplement des endroits où ils pourraient s'asseoir et qui ne soit pas un endroit dédié à la consommation d'alcool bien entendu. La synthèse, c'est que nous voudrions que dès cette année, il puisse y avoir une campagne de communication, en simplifié, on ne rentre pas tout seul après avoir fait la fête et pour le reste, on peut dire qu'on y pense pour les prochaines années, voilà, je vous remercie.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Outre l'analyse psychologique et physique dévoilée par Ecolo sur les abus d'alcool ou pas lors de la Ducasse, au niveau de la majorité PS-MR, nous pouvons nous réjouir en tout cas de la décision de prendre des mesures préventives pour la bonne tenue de la Ducasse 2013, notamment par ce projet de comptage et de surveillance par caméras. Cependant et vous vous en doutez, certaines interrogations sont liées, certains éléments et interrogations que j'aimerais partager avec vous. Trois éléments assez rapides. Si le test est concluant, installera-t-on des caméras mobiles pour d'autres événements voire de manière permanente et enfin, se limitera-t-on à l'intra-muros ? Deuxième élément, sachant que la Ville de Mons avait lutté dans le passé sans relâche contre la criminalité à la gare via le task force et qu'elle établit une coopération transfrontalière inédite pour cette Ducasse 2013, pourrait-elle l'envisager de façon fréquente en comptant la surveillance vidéo et les contrôles routiers afin de diminuer l'insécurité à Mons les vendredis et samedis soirs sur les axes routiers d'Asquillies et de Maubeuge en tenant compte évidemment que nous pourrions compter sur un effectif policier de 20 agents supplémentaires ? Enfin, troisième élément, à propos des dispositifs relatifs aux caméras mobiles durant la Ducasse et la présence, je pense de 8 à 10 caméras qui est signifiée dans le dossier, si le but recherché est l'effet dissuasif de ces caméras, c'est-à-dire le fait de signaler ces caméras le tout couplé à une bonne communication pour dissuader les acteurs des infractions, comment va-t-on concilier la bonne communication de la Ville et la signalisation comprise des citoyens si l'emplacement exact des caméras ne peut être décidé que le jour de leur installation comme le signifiait également le dossier ? Enfin, quand aura lieu le jour de leur installation et qu'est-il prévu pour la communication et l'information de la présence de caméras durant cette Ducasse, à destination des citoyens, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole souhaitées ?

Chers collègues, quant aux éléments de réponse à vos questions. Effectivement, bien entendu le Collège est extrêmement attentif au respect du cadre légal en matière d'installation de caméras, vous l'aurez sans doute noté dans le dossier, il est d'ailleurs clairement prévu qu'un contact soit pris avec la commission de la protection de la vie privée quant à la manière dont le dispositif sera installé ici à Mons, c'est d'ailleurs le chef de corps de la police qui est désigné comme responsable du traitement des données et qui sera chargé d'introduire les déclarations d'utilisation en la matière et de prendre les contacts requis avec la commission de la protection de la vie privée donc il est évident que nous veillerons à coller strictement aux dispositions légales en la matière. Pour ce qui concerne les suggestions et recommandations de M. DUBOIS par rapport à l'organisation de la Ducasse, effectivement, il y a un certain nombre de recommandations qui ont déjà été anticipées quelque part par notre service de prévention, puisque pour ce qui concerne tous les comportements les plus adéquats à adopter dans le cadre de la Ducasse, il y a une campagne qui va être mise en œuvre par le service de prévention à l'aide de toute une série de supports, de tee-shirts, de pin's, de dépliants, etc. qui sera réalisée à destination du public et notamment du public festif et qui se déroulera durant toute la période de la Ducasse et se matérialisera par la présence de deux stands dans les endroits les plus fréquentés du Centre-Ville et pour ce qui concerne votre troisième recommandation en matière de points d'eau, il y a dans le cadre de ce travail du service de prévention et des stands qui seront mis en œuvre, une distribution de bouteilles d'eau qui sera également effective et donc pour ces deux points là nous rencontrons d'ores et déjà je pense en bonne partie vos suggestions. En revanche, pour les itinéraires sécurisés, c'est une suggestion que nous pouvons étudier, pas de difficulté par rapport à ça, nous proposerons au service de prévention pour la prochaine Ducasse parce que pour cette année-ci c'est peut-être un peu court, en matière de support écrit de retenir votre idée et peut-être de recommander toute une série d'itinéraires qui sont les plus adéquats en termes de sécurisation pour rejoindre son domicile ou son véhicule. Pour ce qui concerne les remarques et questions de M. DUFRANE, la première question portait sur le caractère durable des dispositifs, comme on l'a indiqué lors du Conseil de Police auquel vous participiez, les caméras qui seront installées sont des caméras mobiles qui feront l'objet d'un test pour la Ducasse de Mons. L'objectif étant de voir dans le cadre d'une gestion adéquate des foules et de détection des comportements inadéquats si ce type de dispositif peut être d'une plus-value intéressante pour notre police et pour la Ville d'une manière générale et donc nous ferons une évaluation de la manière avec laquelle ce dispositif a porté ses fruits ou non après cette Ducasse-ci, nous le

ferons d'ailleurs avec l'aide de la police nationale française qui, comme vous le savez, nous apporte son concours et son expérience en la matière. Il n'y a pas de décision quant à la manière dont les choses dès lors seront mises en œuvre par après puisque nous attendons naturellement de faire l'évaluation de ce dispositif, donc il est évidemment difficile de vous dire si ce genre de dispositif se renouvellera en intra-muros et en extra-muros, en tous les cas c'est une expérience qui nous semble intéressante à mener et dans laquelle nous plaçons certains espoirs. Pour ce qui concerne les contrôles de police à effectuer à la frontière française comme vous l'indiquiez, c'est une question qui a déjà été soulevée en Conseil de Police, je vous avais répondu à l'époque que c'était effectivement dans le cadre de nos priorités une action que nous souhaitions développer et que, de manière ponctuelle et régulière, les contrôles frontaliers seront envisagés notamment le vendredi soir qui est le jour le plus problématique quant aux flux transfrontaliers qui mènent vers Mons avec une série de difficultés potentielles en la matière. Enfin, quant à la communication relative aux caméras, c'était votre dernière intervention, effectivement il est bien entendu prévu qu'une communication soit assurée et que les utilisateurs des espaces publics qui sont concernés par les champs des caméras soient informés de ceci par l'installation de pictogrammes et d'informations relevant très clairement de la présence de ces caméras et le fait que les personnes sont filmées en rue comme le veut d'ailleurs la loi en la matière et comme ça se pratique d'ailleurs dans de nombreux pays et donc ce sera clairement repris mais je le rappelle, l'objectif poursuivi est essentiellement de pouvoir nous aider à mieux maîtriser les flux, à mieux compter les personnes qui sont dans l'espace public et particulièrement au Marché-aux-Herbes où vous le savez les problèmes de pression sont importants tant il peut y avoir du monde à certains moments sur cet espace fermé et donc il y a là un but de prévention évident quant à l'utilisation de ces caméras mais également bien entendu de pouvoir identifier des comportements à problèmes et de permettre une intervention la plus rapide possible de la police qui, comme vous le savez, est présente en nombre de par les efforts qui sont déployés par notre zone de police, les zones voisines et la police fédérale à l'occasion de la Ducasse de Mons. Est-ce que vous souhaitez prendre la parole ? M. DUBOIS.

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Merci pour vos réponses. Je suis heureux d'entendre que le service de prévention a déjà anticipé, a rencontré avant qu'on puisse le demander mais donc j'aurais voulu une précision quant à la demande explicite de veiller, de promouvoir le accompagnement des personnes après avoir quitté le Centre-Ville, nous y tenons particulièrement puisque nous avons eu connaissance de personnes violemment agressées parce qu'elles avaient été seules dans des endroits un peu plus déserts et donc, que ça puisse

être inclus au moins dans la campagne de communication. Et alors, je pense, si je ne m'abuse à moins que je n'ai pas été très attentif, ce qui m'étonnerait, que vous n'avez pas répondu par rapport aux espaces de repos, voilà. Repos qui peut être assis....

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Est-ce que vous pouvez expliciter encore ce que vous cherchez par ces espaces de repos ?

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : J'avais expliqué qu'au-delà et en plus de la consommation d'alcool, il y avait la fatigue qui pouvait s'accumuler surtout chez les personnes qui fêtent la Ducasse du début jusque la fin et on sait que les débuts ont parfois tendance à s'avancer et la fin encore se reculer, pour que les personnes puissent avoir des endroits où se poser simplement puisque quand le Centre-Ville est rempli, à part les trottoirs pour s'asseoir ou bien les bancs mais qui sont réservés aux cafetiers, nous voudrions qu'on prévoit des endroits où on peut simplement se reposer puisque tout le monde n'est pas forcément jeune et vaillant pour pouvoir combattre pendant tous ces jours de Ducasse, voilà, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Au-delà des invitations qui pourraient être faites volontairement par l'habitant selon le profil des personnes qui rentrent chez elles, il y a une possibilité qui est offerte par l'espace INAPS de se reposer sur des transats, me dit-on. N'y allez pas tous en même temps mais c'est une possibilité qui répond à vos souhaits, c'est quand même difficile de généraliser ce type de dispositif. Quant à votre première intervention relative au fait d'encourager les gens à rentrer en groupe plutôt que seuls, c'est clair que c'est un aspect que le service de prévention pourra relayer, c'est une intervention sans doute tout à fait pertinente.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Mais je ne vous apprendrai rien en vous disant que nous sommes évidemment tout à fait favorable à ce test grandeur nature, je suis un peu étonné de ne pas entendre la réaction de l'ensemble des groupes politiques autour de la table, mais bon. Enfin, en ce qui nous concerne, en tous cas, cela fait 12 ans que nous y croyons, nous croyons énormément à cet outil, des caméras de surveillance, appelons-les comme ça, on les appellera peut-être après la Ducasse des caméras de sécurité, ce que nous pensons fermement et puis voilà, nous voterons bien entendu ce point avec beaucoup de plaisir, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, il faut du plaisir au Conseil communal, c'est toujours agréable à entendre. Est-ce que vous souhaitez passer au vote ?

ADOPTE à l'unanimité - 21^{ème} annexe

7° Objet : SWDE – 2 Assemblées Générales (1 ordinaire et 1 extraordinaire) le 28.05.2013 – ORDRES DU JOUR – Approbation des points 4 à 11 (AG ordin.) et des points 2 et 3 (AG extraordin.). Gestion f.SWDE/2 ag 28.05.13/cldd/PQ/LG.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Pour les points 6 et 7, simplement nous allons nous abstenir puisque nous ne sommes pas représentés donc nous n'avons pas à nous prononcer pour ou contre un ordre du jour, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, nous en prenons bonne note. Pas d'autres remarques sur ces points ?

L'Assemblée passe au vote du point 6 qui donne le résultat suivant :

39 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DEPLUS, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, MM. TONDREAU, DUBOIS, Mme WAELPUT, MM. POURTOIS, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mmes LAGNEAU, DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 abstention : M. BEUGNIES

ADOPTE - 22^{ème} annexe

L'Assemblée passe au vote du point 7 qui donne le résultat suivant :

39 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DEPLUS, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, MM. TONDREAU, DUBOIS, Mme WAELPUT, MM. POURTOIS, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mmes LAGNEAU, DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 abstention : M. BEUGNIES

ADOPTE - 23^{ème} annexe

8° Objet : PZO + : Projet de convention entre la Commune de Mons, commune centralisatrice de la PZO Hainaut Centre et la Commune de Binche, pour la mise à disposition d'une auto-échelle 24m. SI

ADOPTE à l'unanimité - 24^{ème} annexe

9° Objet : PZO + : projet de convention entre la Commune de Mons, commune centralisatrice de la PZO Hainaut Centre et la Commune de Soignies, pour la mise à disposition d'une citerne. SI

ADOPTE à l'unanimité - 25^{ème} annexe

10° Objet : Personnel du Service d'incendie – vacance d'emplois de sous-lieutenant pompier professionnel : mode d'attribution des emplois – Modification de la DCC du 16/07/2012. SI

ADOPTE à l'unanimité - 26^{ème} annexe

Entrée de MM. SAKAS et BONJEAN - Sortie de M. JACQUEMIN, Mmes JOB, BOUROUBA, M. DUFRANE = 38 présents

11° Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 3 – Le Quartier des Arts et de l'Artisanat de Création – Réaménagement des voiries – Travaux - Rue de la Trouille et du Grand Trou Oudart – Approbation des conditions de sélection qualitative, du mode de passation du marché et des conditions du marché. MP E/CONV/Voiries P3-Tx-Trouille et Gd Trou Oudart

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Nous nous réjouissons évidemment de la réfection des rues de la Trouille et du Grand Trou Oudart qui en ont bien besoin. Nous avons néanmoins quelques remarques et questions. D'abord, pouvez-vous nous préciser si la plateforme des moins-valides et la Commission Vélo ont été consultées ? Et si oui, pourquoi une bande de confort n'a pas été prévue pour les cyclistes ? D'autre part, j'ai pu voir dans le dossier que dans la rue du Grand Trou Oudart, étant donné que l'ancien trottoir côté Fucam faisait moins de 1,50 m, ce qui est la nouvelle limite légale, il n'y aurait plus de trottoir de ce côté de la rue. Donc, les personnes qui sortiront de la Fucam seront donc directement sur la voirie, ce qui nous paraît dangereux. Or, la rue est suffisamment large pour mettre un trottoir des deux côtés de la rue mais le choix est fait de sacrifier les usagers faibles au profit de places de stationnement. Tout d'abord, nous nous demandons si cela est légal et d'autre part, s'il ne serait pas plus sûr de privilégier les piétons et de supprimer ces stationnements ou alors de prévoir un aménagement de type espace partagé. Voilà, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Pour ce qui concerne la consultation de la plateforme, celle-ci est automatiquement sollicitée dans l'ensemble des dossiers qui sont portés par nos services. Lorsque nous avons concerté les riverains du quartier et la population quant à ce projet et plus particulièrement à l'époque à l'avant-projet, il y a eu une discussion qui est intervenue sur les besoins des différents usagers, des habitants, des personnes qui utilisent la voirie, que ce soit en termes de véhicules ou de vélos, il y a eu une expression très forte de la part des riverains visant à préserver au maximum des emplacements de parking en surface sachant que, par ailleurs, la politique privilégiée par la Ville d'instauration de semis-piétonniers dans d'autres axes du Centre-Ville supprime déjà toute une série d'emplacements de parking, suppression à laquelle nous essayons de pallier par l'installation ou la rénovation de parkings en superstructure et notamment dans le quartier de Messines et donc c'est un compromis qui a été trouvé pour pouvoir à la fois permettre d'avoir un trottoir plus convivial d'un côté de la rue tout en maintenant une zone de stationnement de l'autre, sachant que quant au côté de la rue que vous évoquez, nous sommes là face à un mur qui longe pour l'essentiel

cette partie là de la rue, ce qui ne nous semblait pas trop problématique quant à la circulation piétonne qui pouvait dès lors se faire plus aisément du côté des habitations et du restaurant dont vous connaissez sans doute les lieux. C'est la raison pour laquelle ce choix a été fait, quant à ce qui porte sur les bandes de confort, celles-ci ne sont pas systématiques et sont même peu recommandées par certaines associations d'utilisation des vélos qui font part du caractère dangereux de ces bandes de confort car elles peuvent parfois amener à des accidents, des personnes se trouvant dans des véhicules stationnés pouvant ouvrir leur portière sur la bande de confort et générer des accidents et donc nous avons eu toute une série de recommandations aussi de cette nature-là visant à supprimer ou à ne pas recommander l'existence de certaines bandes de confort. C'est la raison pour laquelle celles-ci ne sont pas systématisées dans tous nos projets.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Vous m'avez répondu pour les bandes de confort mais pas pour la consultation de la Commission Vélo....

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je vous ai dit qu'elle a été consultée. Oui, bien sûr.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Elle a été consultée, d'accord. Et alors, par rapport à l'aménagement de type espace partagé, ce serait peut-être une alternative qui permettrait justement de ne pas avoir ce danger de sortir des ateliers de la Fucam en étant directement sur la voirie. Si on a un espace partagé, c'est un espace qui dit à l'automobiliste, vous êtes dans un endroit vous n'avez pas priorité donc vous devez faire plus attention. Ce n'est pas un espace dans lequel on a une vraie voirie, quoi.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Cela se traduit par l'adoption d'un règlement de police qui peut être adopté après la réalisation de l'aménagement donc à priori il n'y a pas de difficulté à agir dans ce sens.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Sauf qu'en général, cela se traduit visuellement dans l'espace par l'absence de bordures, comme par exemple dans la rue du Miroir ou comme c'est également prévu dans la réfection de la rue des Marcottes. Donc, c'est un projet qui a été voté au dernier Conseil communal, si je ne m'abuse.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : J'entends bien votre remarque Mme MARNEFFE mais ici à ce stade du projet, ça va être un peu compliqué sachant qu'il a déjà été évoqué au Conseil communal et qu'il n'avait pas suscité ce type de remarque. Nous pouvons être attentifs à votre réflexion sur d'autres chantiers mais ici, au stade où nous en sommes, c'est-à-dire au projet d'aménagement, cela me paraît compliqué de revenir en arrière, de recharger l'auteur de projet de modifier les choses, la disposition et de prendre du retard alors que nous sommes tenus et contraints par des délais en matière de subsidiarité européenne. Le projet

avait été approuvé quant à lui le 22 octobre dernier donc ça me paraît difficile. Est-ce que vous pouvez marquer votre accord sur le point ou vous préférez vous abstenir ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Nous préférons nous abstenir.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

35 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DEPLUS, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, M. HAMBYE, Mme BRICHAUX, M. TONDREAU, Mme WAELPUT, MM. POURTOIS, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, MARTIN

3 abstentions : M. DUBOIS, Mmes DE JAER, MARNEFFE

ADOPTE - 27^{ème} annexe

12° Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – L'espace Grand place et Patrimoine – Le Mont de Piété - Extension du Mont de Piété – Marché complémentaire de conception et réalisation – Approbation du mode de passation et des conditions du marché. **SOUS RESERVE** MP E/CONV/MDP- Extérieur – C&R

REMIS

13° Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – L'espace Grand place et Patrimoine – Les minières de Spiennes – Marché de travaux de construction du pavillon et aménagement de ses abords directs – Approbation de l'avenant 4. **SOUS RESERVE** MP E/CONV/778.105. VD

REMIS

14° Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – Espace Grand-Place et Patrimoines UNESCO. Office d'informations Touristiques et Culturelles – Travaux – Approbation avenant n°2. **SOUS RESERVE** MP E/CONV/O.I.T.C. Travaux

REMIS

Entrée de MM. DUFRANE, JACQUEMIN et Mmes BOUROUBA, JOB = 42 présents

14° Objet bis : Par urgence. Comité de Développement stratégique et de Gouvernance. Constitution. Secrétariat Contentieux

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Tout d'abord, une question de forme, nous voulions savoir ce qui a motivé l'urgence en fait, pourquoi ça ne pouvait pas attendre le 17 juin avant d'être mis en place, donc on imagine que s'il y a une urgence, peut-être que ce comité stratégique sera réuni avant le 17 juin sinon on aurait très bien pu faire passer ce point au Conseil communal du 17 juin mais j'imagine que, comme vous l'avez fait remarquer pour le ROI, la majorité n'abuse pas des points d'urgence elle, ce que l'opposition pourrait faire.

Quand on en avait discuté entre chefs de groupe et ce que j'en avais lu en tout cas dans l'accord de majorité, moi j'avais plus l'impression qu'on allait faire une commission d'éthique et ici on mélange deux choses, on fait une commission stratégique et de gouvernance. Pour moi les enjeux stratégiques dont les enjeux qui concernent l'ensemble des Conseillers communaux et donc je serais plutôt pour que ces débats aient lieu dans les Conseils communaux plutôt qu'avec une représentation qui est un peu finalement aléatoire puisqu'au départ, on nous avait dit il y aurait une personne par parti, c'est le cas mais on y a adjoint des supers Conseillers communaux que sont les Députés-Conseillers communaux, les supers Conseillers communaux que sont les Présidents d'Intercommunales et Conseillers communaux et donc au final on se retrouve avec 5 personnes du parti Socialiste, 2 personnes du Mouvement Réformateur, une seule ou deux si vous accordez une dérogation pour que Mme MOUCHERON puisse être représentée par quelqu'un d'autre puisqu'elle est députée et chef de groupe mais sinon une seule personne pour chaque parti de l'opposition donc ça nous paraît quand même un peu étrange et alors, nous ne voyons pas trop pourquoi il faut mêler l'éthique et la gouvernance à la stratégie générale sur des grands projets comme l'après Mons 2015 où on se réjouit qu'on va enfin y travailler parce que c'est quand même dans un an et demi ou sur des projets comme vous l'avez cité tout à l'heure de projet hospitalier. Nous ne voyons pas vraiment pourquoi l'urgence, qu'est-ce qu'on va y faire, pourquoi on ne parle pas de stratégie au Conseil communal et quelle est la règle qui a fait qu'il y ait une représentation qui est assez étrange et qui ne reflète pas le Conseil communal en tout cas.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Effectivement, on a ébauché l'idée de cette Commission, de ce Comité entre quelques-uns. La stratégie c'est en voyant le point arriver que j'en ai pris connaissance donc j'étais un peu effectivement étonnée. La représentation au sein de ce comité aussi, à nouveau et je rejoins ce que vient de dire Mme DE JAER, je ne vois pas vraiment ce qui justifie l'urgence, si on en avait parlé autour du ROI et qu'on proposait ça au prochain Conseil communal, avec une concertation plus approfondie sur les enjeux, sur les objectifs, sur le rôle de la stratégie, moi je veux bien en discuter mais par contre, le point tel qu'il est en urgence, avec la représentation, ça ne correspond pas vraiment à ce dont on avait discuté donc je ne voterai pas le point.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Pour ce qui concerne l'urgence, effectivement, c'est un point qui a été évoqué lors de la réunion des chefs de groupe relative au règlement d'ordre intérieur du Conseil communal. Le point a été mis en avant par un groupe politique et donc le Collège, dans son souhait de respecter les propositions émanant des groupes politiques et donc indépendamment de lui, à souhaité inscrire le point à l'ordre du jour, c'était pour nous

une marque de respect à l'égard de propositions émanant du Conseil communal, je suis déçu de voir qu'elle n'est pas interprétée de manière unanime de cette manière là, bon. En tout cas, la volonté était celle-là et c'était un geste positif qui sous-tendait notre démarche. Quant à la composition, on n'a pas de difficulté sur le fait d'avoir une composition qui soit équitable et juste pour tous les partis politiques, donc c'est une réflexion qui a pris place, si vous souhaitez qu'il y ait une équité parfaite entre les groupes politiques, c'est un comité consultatif, donc à priori toutes les bonnes volontés sont les bienvenues et si vous voulez qu'il y ait une répartition plus politicienne, ce n'était pas notre démarché mais bon, il n'y a pas de difficulté, on peut avoir une approche visant à permettre de garantir une expression la plus large possible au sein de cette instance. L'idée, c'est qu'il y ait une commission consultative comme il en existe par ailleurs au niveau du Conseil communal, que cette commission puisse évoquer des sujets qui donc ne sont pas évoqués habituellement au Conseil communal et donc il ne s'agit pas d'avoir des supers Conseillers communaux qui by passent les points qui sont inscrits à l'ordre du jour du Conseil communal, c'est tout à fait autre chose puisqu'on parlerait ici d'enjeux qui dépassent les compétences strictement liées à la Ville ou à sa gestion quotidienne et qui pourraient permettre une réflexion à plus long terme sur toute une série d'aspects. J'ai évoqué par exemple l'exemple du pôle universitaire ou du pôle hospitalier, c'est-à-dire des questions qui normalement ne sont pas évoquées dans l'enceinte du Conseil mais pour lesquelles il est toujours utile, sur le plan du développement régional, d'avoir un consensus entre forces vives montoises en la matière et c'est la raison pour laquelle il nous semblait intéressant d'avoir, au-delà des chefs de groupes, aussi des personnes qui siègent dans d'autres niveaux de pouvoir comme les parlementaires, quelles que soient leur appartenance politique ou des personnes qui ont une sphère d'influence qui dépasse le cadre de la Ville comme les présidents d'intercommunales, en l'occurrence ils ne sont pas très nombreux mais si vous souhaitez pouvoir corriger dans la représentativité politique les effets induits par cette représentativité de parlementaires ou de présidents d'intercommunales, il n'y a pas de difficulté évidemment. Mais l'idée, c'était d'avoir une chambre de réflexion par rapport à des sujets majeurs, le cas échéant de pouvoir relayer quand c'est utile dans l'enceinte du Conseil communal pour avoir une expression forte et consensuelle relative à ces enjeux, que cela porte sur le développement régional, sur des questions de bonne gouvernance et dès lors d'éthique puisqu'on peut lier les deux sujets, il ne s'agit pas uniquement de l'afficher dans un titre pour qu'on puisse évoquer ce type de préoccupations, là comme ici, comme ailleurs. Je vais dire il n'y a pas d'exclusive en la matière et comme ce n'est pas un problème particulièrement aigu à Mons, il ne nous semblait pas utile de l'intituler de cette manière là. Voilà les motivations qui

sont les nôtres, je propose qu'on en revienne au débat, M. LECOCQ vous avez souhaité prendre la parole, puis j'imagine qu'il y aura certainement d'autres demandes de prise de parole.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Notre groupe bien entendu se réjouit de l'installation de ce Comité de Développement stratégique et de bonne Gouvernance, c'est évidemment un point qui nous tenez beaucoup à cœur et donc en plus, j'ai appris que vous aviez pensé à notre ami Richard Miller pour la présidence de ce Comité, ce qui nous fait évidemment très plaisir. Je pense que c'est effectivement un comité qui permettra à la Ville de s'inscrire aussi dans l'après 2015 et moi en tout cas ce que je sens naître, c'est un souffle nouveau de cette majorité, je trouve que c'est vraiment de bonne augure pour la Ville de Mons. Je relève également que les Conseillers travailleront sans jeton de présence et ça je pense qu'il faut le souligner parce que ajouter au point 3 qui diminue je dirai globalement la masse salariale de l'ensemble des Conseillers communaux, c'est encore un point de notre programme qui se réalise, je pense qu'il ne faut pas avoir peur de le dire, les Conseillers communaux font également un effort, il n'y a pas que l'ensemble des concitoyens qui doivent faire un effort, voilà, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, d'autres prises de parole ? Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Je le répète, je ne suis pas contre l'initiative, loin de là mais le Conseil que nous avons ébauché parlait plus de déontologie, de bonne gouvernance effectivement, de bonne pratique, on n'a pas envisagé à ce moment là la stratégie ni même la composition du groupe et encore moins envisagé à qui revenait la présidence donc, en ce qui me concerne je suis surprise de l'urgence, de un, de la composition du comité qui n'était pas ce dont on a débattu et effectivement, par rapport aux jetons, à partir du moment où c'est un conseil consultatif, il est en dehors des Commissions et donc il ne demande aucun jeton de présence ce qui faisait effectivement l'unanimité de la discussion. Mais en ce qui concerne la stratégie et je ne dis pas que c'est inintéressant mais ça ne faisait pas l'objet de l'accord.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Oui, Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Mais je rejoins un peu ce que dit Mme MOUCHERON, je pense qu'une concertation un peu plus longue aurait été utile, il n'y avait pas de représentant du PS à cette réunion, il n'y avait pas de représentant du Collège non plus donc évidemment c'est un peu difficile parce que entre ce qui s'est dit et ce que vous relayez, il me semble qu'il y a des écarts et pour notre part, je ne dis pas qu'il ne faut pas avoir de

comité stratégique, je ne dis pas qu'il ne faut pas avoir des députés mais on reçoit la note en urgence pour des raisons qu'on ne comprend pas avec deux choses qui se mélangent, la déontologie, la stratégie qui sont à notre sens deux choses différentes et sinon nous rejoignons tout à fait ça, on ne veut pas de jeton de présence pour une commission consultative.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Alors, Mme DE JAER, il y avait quand même un Chef de Cabinet du Bourgmestre, je pense qu'il représente un tout petit peu la majorité quand même. Quant au point qui vous est proposé ce soir, on propose de marquer son accord et je lis la décision proposée : de marquer son accord de principe sur la constitution d'un comité de développement stratégique et de gouvernance dont la composition et les modalités de fonctionnement seront arrêtées par le Collège communal sur proposition des différents chefs de groupe. Quand on vous écoute, on a l'impression qu'on veut passer en force, qu'on va en urgence, etc. ici nous sommes en train de marquer notre accord sur un principe et ensuite de renvoyer la discussion quant à la composition et au fonctionnement aux chefs de groupe. Donc, sincèrement, en termes d'ouverture et de transparence, je trouve qu'on fait difficilement mieux, ça veut dire qu'aujourd'hui, on ne fait qu'acter la constitution d'un groupe pour lequel une réunion aura lieu dans les semaines qui viennent avec vous pour qu'on puisse se mettre d'accord sur le mode de fonctionnement et la composition de l'instance. Franchement, je ne pense pas que ce soit en soi très problématique, on l'a inscrit aujourd'hui encore une fois, je l'ai dit tout à l'heure, parce que ça a été évoqué dans le cadre de la réunion des chefs de groupe et qu'il nous semblait logique d'apporter une réponse globale aux remarques qui ont été évoquées lors de cette réunion, je n'y vois pas de malice à titre personnel. Bien entendu, nous pourrons avoir ce débat, nous l'aurons ensemble lors de cette réunion qui fixera, encore une fois, le règlement d'ordre intérieur, les modalités, l'objectif, la composition de cette commission, il n'y a pas lieu d'en débattre ici puisqu'aujourd'hui nous ne faisons qu'approuver un principe qui, à priori, doit faire consensus puisqu'il s'agit d'évoquer de grands sujets qui peuvent intéresser le développement de la Ville. Est-ce que ça vous pose une difficulté, ce n'est pas le but.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Mais nous, sur la décision nous avons une difficulté à ce que cette commission s'occupe et de gouvernance et de stratégie. Si on nous avait demandé juste sur la stratégie, nous aurions pu marquer notre accord, juste sur la gouvernance, nous avons un problème sur le fait que ça mélange les deux. Donc, nous avons un problème pour le vote qui est demandé, sur la décision qui est inscrite.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Vous souhaitez deux commissions alors ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Nous souhaitons en débattre préalablement ou bien on peut faire le débat maintenant, je n'ai pas de souci....

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mais c'est ce que nous proposons Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Oui mais en mélangeant les deux or, nous ne sommes pas persuadés qu'il n'en faille pas deux, oui en effet.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je vous propose que le nom de la Commission fasse l'objet également de la concertation. Comme ça au moins les choses sont tout à fait ouvertes. Bien, parfait.

ADOPTE à l'unanimité - 28^{ème} annexe

15° Objet : Taxe sur les parkings – Modifications. Gestion f.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Alors, le point 15, M. ANDRE et M. BEUGNIES.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Nous sommes là sur un point où on fait une révision des taxes de stationnement donc si j'ai bien lu la modification, c'est le fait de faire payer jusque 14h le samedi. Je voulais savoir quel était l'élément qui avait prévalu à l'augmentation de la plage de paiement pour le commerce intra-muros en fait. Pourquoi cette décision ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je ne vous comprends pas très bien M. ANDRE parce que c'est l'inverse en fait qui se passe.

M. Yves ANDRE, Conseiller : On passe de 14h à 13h ? Ou on passe de 13 à 14 pour le paiement. Jusque maintenant, le paiement se faisait le samedi jusque 13h...

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Non, M. ANDRE, le paiement se faisait maintenant jusqu'à 17h en fait et donc à partir du mois de juillet, avec la proposition qui est formulée, l'idée est d'avoir une gratuité le samedi après-midi à partir de 14h en fait.

M. Yves ANDRE, Conseiller : D'accord. Dans le dossier on parlait de 13h....

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je ne sais pas de quoi il s'agit mais M. BOUCHEZ a peut-être un élément de réponse ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : Ce qui se passe c'est que c'est une observation que le service fait pour les autres jours mais n'est pas objet du vote. Le seul objet du vote, c'est de dire qu'à partir de 14h, il n'y a plus de paiement à réaliser donc c'est un avantage qui est offert, c'est une gratuité l'après-midi à partir de 14h. Mais il n'y a pas eu de choix entre 13h ou 14h puisqu'à l'heure actuelle, il fallait payer toute la journée. C'est un effort de 2.500 euros pour la Ville de Mons donc c'est un effort relativement significatif de soutien aux

commerces qui, comme vous le savez, rencontrent des difficultés, c'est un soutien que nous essayons d'apporter pour permettre au Centre-Ville de rester concurrentiel.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Voilà, est-ce que vous avez d'autres remarques M. ANDRE, avant que M. BEUGNIES puisse prendre la parole ?

M. Yves ANDRE, Conseiller : Non.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Si je ne me trompe, précédemment il y avait déjà eu un essai, un test de soutien en 2010 qui avait été effectué et là ça commençait bien à 13h au lieu de 14h, si je ne me trompe.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je me demandais si on avait évalué une proposition qui avait retenu l'attention de tous les partis durant la campagne qui était la première demi-heure gratuite sur l'ensemble des jours, de voir quel était le coût et de voir ce qui avait guidé le choix de plutôt faire pendant 3 heures le samedi après-midi plutôt que la première demi-heure gratuite, notamment en soirée ou quand on revient du travail pour faire une petite course. Merci.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : Pour répondre aux deux interpellations, M. BEUGNIES nous avons encore été plus généreux que cela en 2010 puisque c'était une gratuité totale toute la journée. Je sais que vous êtes attentifs à la gratuité même si vous devez savoir que la gratuité n'existe pas. La question c'est de savoir qui paye mais tout se paye à un moment donné mais simplement pourquoi nous n'avons pas reproduit la même opération ? Parce qu'en fait, à l'analyse en 2010, nous nous sommes rendus compte que la gratuité toute la journée créait le phénomène des voitures ventouses donc des gens venaient le matin, parfois des gens qui travaillent mais pour d'autres raisons, posaient leur voiture là et elles ne bougeaient plus de toute la journée et donc de ce fait là, nous avons fait un choix de dire pour diminuer cet effet, on va vraiment cibler les familles qui viennent faire leurs courses le samedi après-midi puisque en général on commence plus tard ce jour-là et donc nous avons trouvé cette heure de 14h qui était un équilibre pour réduire le phénomène des voitures ventouses. Pour vous donner un exemple, dans certains quartiers, la proportion de voitures ventouses montait jusqu'à 52% et donc là nous n'étions pas efficaces par rapport à la mesure, d'ailleurs un chiffre qui atteste de cet élément, si nous avions accordé la gratuité pour toute la journée, ça aurait représenté comme coût pour la Ville 5.600 euros alors qu'une après-midi représente 2.500 euros. Donc, on voit que nous ne sommes pas au double mais à plus du double et donc c'est bien que dès le matin les places étaient paralysées et dans ce cas là on n'offrait pas un avantage aux chalands qui viennent faire leurs courses à Mons. Pour répondre à Mme DE JAER, nous avons travaillé à cette question mais nous rencontrons pour le moment une

difficulté majeure, c'est celle de la modification nécessaire des horodateurs même si nous devons choisir cette position et le débat est toujours en cours mais même si nous devons choisir cette position, il y aurait la difficulté de devoir changer l'ensemble des horodateurs, ce qui représente un montant colossal. Si de telles décisions sont prises, elles devront l'être dans le cadre d'une réflexion approfondie et de faire les meilleurs choix stratégiques possibles parce que cela ne se fait pas sans coût. Il ne suffit pas de décider un matin qu'on va attribuer la première demi-heure gratuite et que les choses changeront automatiquement, d'autres formules existent par exemple avoir un prix à l'heure moins important au début avec une progressivité ou des choses de ce type là mais il n'y a pas de position encore arrêtée à ce niveau là et je vous demande, comme je l'ai déjà dit, de prendre en compte cette difficulté de devoir modifier les horodateurs en cas de changement.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Par ailleurs, les estimations qui ont été faites sont beaucoup plus lourdes financièrement sur la demi-heure gratuite qui n'était pas un engagement de tous les partis, je me permets quand même de le préciser, qui est nettement plus lourd en termes de moindres rentrées pour la Ville que la disposition qui est proposée ici et qui a fait l'objet d'une concertation préalable avec les associations de commerçants du Centre-Ville. Sur le point en tant que tel, est-ce qu'il y a un souhait d'avoir le vote ?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DEPLUS, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, M. TONDREAU, Mme WAELPUT, MM. POURTOIS, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

4 abstentions : M. DUBOIS, Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. BEUGNIES

ADOPTE - 29^{ème} annexe

16^e Objet : Renouvellement du parc informatique CREDITPACK. Approbation de l'investissement et du recours à l'ASBL GIAL. **SOUS RESERVE** MP E/2013.104.010.01 JP

REMIS

17^e Objet : CPAS. Commission Locale pour l'Énergie (CLE) Rapport d'activité : année 2012. Information. Secrétariat

ADOPTE à l'unanimité - 30^{ème} annexe

18^e Objet : Handicity. Charte communale de l'intégration de la personnehandicapée. Gestion des Associations AM

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Nous aurions voulu savoir ce qu'il en était de la charte qui est proposée par l'association Gama, pourquoi celle-là n'est pas suivie ?

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Je vais me renseigner parce que cette charte là, effectivement, n'a pas encore été portée à mon analyse, donc je vais me renseigner à ce sujet là et je reviendrai vers vous le mois prochain.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Juste une petite réflexion en fait. Il y a quelque temps, nous avons organisé une marche particulière dans le Centre-Ville avec M. BARVAIS et M. DARVILLE si je ne m'abuse et dans la cour de l'Hôtel de Ville, il y avait eu une remarque. Il y a effectivement une plateforme qui permet d'atteindre le salon Gothique, le problème c'est que pour arriver à la plateforme, il faut déjà franchir quelques marches, la solution c'est de passer par la salle des Commissions et que pour passer à la salle des Commissions, il y a une bordure dans la cour et il suffisait de casser la bordure. On s'était engagé à ce moment là, je me souviens que M. DARVILLE avait dit que ce serait très simple à réaliser, ce n'est toujours pas le cas, donc je me permets de rappeler ce petit engagement fait à cette occasion.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Vous faites bien, Mme OUALI en prend bonne note. Pour le reste, pas de difficultés sur le point ?

ADOPTE à l'unanimité - 31^{ème} annexe

19^e Objet : Charte Egalité des Chances. Gestion des Associations AM

ADOPTE à l'unanimité - 32^{ème} annexe

20^e Objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles sises à Mons, rue des Trois Boudins, rue des Passages et rue des Arbalestriers, cadastrées section G, numéro partie des numéros 59/c/2, 59/D/2, 59/E/2, 59/G/2, 59/F/2 et 632/S d'une superficie totale de 74 a 29 ca (13^{ème} série). Cellule Patrimoine RF/NS

ADOPTE à l'unanimité - 33^{ème} annexe

21^e Objet : Mons. Aliénation de l'appartement duplex C+D, Grand-Place, bloc 4. Approbation du projet d'acte. Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité - 34^{ème} annexe

22^e Objet : CALVA – Révision du tarif des salles « Calva » - nouvelle grille de prix. Régie foncière

M. Yves ANDRE, Conseiller : Juste une petite précision. Dans le dossier, il y a 4 grilles de tarifs, en fait il faut simplement lire la première, les trois autres sont les anciennes grilles, c'est cela ?

M. John BEUGNIES, Conseiller : On va voter contre l'augmentation des prix.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Il n'y a pas d'augmentation, c'est un tarif qui est proposé à l'approbation du Conseil communal, il y a juste des variations de prix qui sont proposées mais la philosophie n'est pas d'augmenter les tarifs de manière systématique. M. DARVILLE.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Ici, vous devez savoir que nous avons voulu une harmonie dans les prix parce que quand les dossiers passaient au Collège, il n'y a plus personne qui s'y retrouvait dans les différentes propositions de prix. Donc, nous avons pris des prix moyens, tout à fait médians pour ne plus arriver, nous avons des tarifs pour chaque salle, pour chaque situation, nous avons au moins une dizaine de pages de tarifs en cumulant les différentes salles, aujourd'hui, c'est très simple, il n'y a plus qu'une et une seule grille, une seule page A4 pour toutes les salles, voilà. Une simplification.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. BEUGNIES, vous voulez reprendre la parole ?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

41 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DEPLUS, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, MM. TONDREAU, DUBOIS, Mme WAELPUT, MM. POURTOIS, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 NON : M. BEUGNIES

ADOPTÉ - 35^{ème} annexe

23^e Objet : Construction d'une salle CALVA à Havré – Lot 1 : Architecture. Approbation de l'avenant n° 1. MP E/2012/RF.832.700.01.LF

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Ce point concerne donc la construction de la salle Calva d'Havré et qui évoque qu'étant donné des problèmes de portance de sol, la nécessité de construire des drains périphériques sur le pourtour du bâtiment. Nous n'avons pas de remarque par rapport à ce constat technique mais en référence aux discussions du Conseil communal de mai 2012, concernant les mesures de protection vis-à-vis d'un batracien qui est le crapaud calamite, espèce menacée et classée sur la liste rouge de la Région wallonne, nous

aurions voulu savoir si cela avait des conséquences sur les mesures prises en faveur de l'espèce au sujet desquelles M. DARVILLE s'était engagé en mai 2012 et pourriez-vous également nous préciser les mesures qui avaient été prévues à cet effet, merci.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : En fait, ici j'ai été interpellée parce que nous sommes à un avenant déjà de plus de 15% et en fait, je retrouve dans le dossier et c'est un dossier que nous connaissons bien, M. DARVILLE, concernant le Calva d'Havré ce n'est pas la première fois que nous débattons sur ce projet-là, nous avons d'ailleurs je crois et je vais le rappeler, tous les deux, envie de porter ce projet et qu'il aboutisse mais ici je suis vraiment étonnée parce qu'il y a deux enquêtes qui concernent l'étude de sol, qui sont contraires. Or, connaissant un peu le terrain, je sais qu'il était déjà difficile, marécageux, dans une zone qui a déjà été inondée et donc je suis vraiment étonnée par rapport au projet initial qu'on soit déjà à 15% du montant initial avec comme remarque de revoir l'ensemble des fondations, refaire des essais de sol et des études de remblai. Je ne comprends pas comment les études ont été si différentes au niveau des résultats. J'aurais voulu une petite explication à ce niveau là.

M. Marc DARVILLE, Echevin : J'aimerais rassurer le groupe Ecolo, nous allons faire ce qui est nécessaire pour préserver les crapauds sur le site, je peux vous dire pour y courir régulièrement qu'il n'y a pas que les crapauds, dans cette partie là, c'est une partie sèche, il n'y en a pas beaucoup, c'est pratiquement inexistant, il y en a sur la partie droite là où il y a des mares d'eau au pied du terril. Néanmoins, nous nous sommes engagés auprès de la DNF avec qui j'ai été sur place, lors des aménagements de parking, nous allons créer dans le fond des parkings, une mare artificielle, nous mettrons un petit peu d'eau pour que les crapauds calamites puissent s'y reproduire en toute quiétude. C'est un point qui viendra plus tard, c'est un budget qui est prévu dans le budget de cette année, pour l'aménagement des parkings de la salle Calva. Mme MOUCHERON, je suis aussi désolé que vous mais nous avons bien prévu une étude de sol pour cette salle Calva parce que j'avais moi-même insisté pour qu'elle se fasse durant l'étude du dossier. Nous avons réalisé un marché, nous avons désigné la société la moins disante qui nous a remis son rapport, le cahier des charges a été établi en fonction du rapport de cette société qui a fait l'étude de stabilité du bâtiment, il s'avère que ce rapport n'était pas correct à la réalité du sol et du sous-sol, la société qui va réaliser les travaux a fait un contre-essai et suite à ce contre-essai, a été plus loin dans l'analyse du sol et s'est rendue compte que ses mesures étaient les mêmes que les mesures réalisées par l'IDEA pour la station de pompage qu'on va faire à côté. Donc, là on peut pleurer toutes les larmes de son corps et je le fais volontiers avec vous, lorsqu'une société nous fait de mauvais rapports, nous

ne pouvons que constater, les services ont entamé une procédure de récupération d'honoraires auprès de cette société.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci ? Est-ce que vous souhaitez ajouter un mot ?

Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je me réjouis pour ces engagements pris avec le DNF pour la création de mares. Si je peux me permettre une suggestion, si effectivement l'intérêt biologique a bien été reconnu, il s'agirait peut-être de demander au DNF le classement du fond de la parcelle en site de grand intérêt biologique, ce qui permettrait d'avoir accès à des subsides via Natura 2000 qui peuvent avoir un financement important de ces travaux là et ça peut permettre de faire des économies. C'est via le Plan Wallon de Développement Rural - PWDR, voilà.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : C'est assez logique puisque la station d'épuration est construite juste à côté donc c'était assez logique. Je suis ravie d'entendre que vous allez au moins récupérer les frais d'honoraires parce que cela arrive régulièrement, des bureaux d'étude ou des entrepreneurs qui ne font pas forcément la bonne évaluation au départ et on se retrouve dans des situations où nous devons payer les avenants qui sont toujours à charge forcément in fine du citoyen et donc je le regrette mais j'entends que vous ne vous laisserez pas faire et que vous allez tout faire pour récupérer en tout cas les sommes qui sont investies et je vous remercie.

ADOPTE à l'unanimité - 36^{ème} annexe

24^e Objet : Ancien Chat botté, réhabilitation du commerce. Approbation de l'avant-projet. MP 2011/RF/Chat Botte/BD

ADOPTE à l'unanimité - 37^{ème} annexe

25^e Objet : Plan de modification à la voirie communale dénommée « Avenue de la Sapinette » à Mons suite aux travaux d'aménagement de ladite voirie en vue de desservir le nouveau complexe sportif et aquatique de la « Piscine du Grand Large – S&R Mons ». Voirie A/8574-C/3/195

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Nous nous demandions pourquoi l'enquête publique et la demande de modification de voirie ont-elles été faites à posteriori, après celles-ci et pas avant.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : En fait, comme indiqué lors de la Commission, nous arrivons là à la suite du changement de voirie pour arriver jusqu'à la piscine et donc la modification elle arrive là, maintenant en termes de délai, ça va prendre un peu plus de temps mais sinon, il n'y a pas de souci par rapport à ce dossier, c'est seulement un changement

d'affectation pour éviter ce fameux cul-de-sac pour arriver à la piscine. D'un point de vue technique, nous n'avons pas rencontré de difficulté à ce niveau là.

ADOPTE à l'unanimité - 38^{ème} annexe

26° Objet : Bâtiments scolaires – Acquisition d'escabelles portant le label VGS. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.722.120.00 IH

ADOPTE à l'unanimité - 39^{ème} annexe

27° Objet : Cimetières – Acquisition et pose de stèles. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.878.243.01 IMCP

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Ce ne sont pas les stèles en tant que telles qui me pose problème, ce sont les conditions du marché en termes budgétaires, ça nous paraît assez large, on est avec un budget qui peut aller de 1.488 euros à 17.500 euros. Les estimations nous paraissent quand même très très larges. Pouvez-vous nous expliquer la raison de ces estimations.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : C'est parce qu'on passe avec des bons de commande et donc nous travaillons en fonction des besoins, c'est pour ça qu'on conditionne et que le montant estimatif est avec un minimum de et un maximum de. Effectivement, quand il faut aller dans des cimetières pour rénover, on l'a fait notamment à St-Denis, c'est après estimation des services techniques quand ils vont sur place qu'ils nous disent, voilà, il y a X stèles à réparer et donc à ce moment là les services techniques font les différents bons de commande et ne réparent que ce qui doit être réparé. On ne peut pas revenir à chaque fois sur plusieurs dossiers, à chaque fois qu'ils visitent des cimetières, c'est pour ça que nous travaillons avec des bons de commande mais ça se fait pour d'autres budgets, il n'y a pas de difficultés par rapport à ça.

ADOPTE à l'unanimité - 40^{ème} annexe

28° Objet : Réalisation d'un mur de soutènement à la rue du Moulin de Spiennes à Spiennes. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.421.082.00 GMS

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Oui, Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : A ce sujet-là, en rapport avec la Salle Calva, on se réjouit que le Bureau d'Etudes qui a posé problèmes pour la Salle Calva, ait bien été écarté apparemment, tout récemment, des personnes qui sont appelées à soumettre offre.

ADOPTE à l'unanimité - 41^{ème} annexe

29° Objet : Travaux de voirie – Études préparatoires. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.421.078.00 RM

ADOPTE à l'unanimité - 42^{ème} annexe

30^e Objet : Service Prévention – Acquisition de frigos et de fours. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.840.206.00 RM

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Contrairement à ce qui a été dit en Commission, il n'y a pas dans la description technique des critères relatifs à la classe énergétique ni à la consommation des frigos. Il faut réviser par ce marché public, dans un contexte budgétaire difficile où la facture énergétique de la Ville ne fait qu'augmenter. Comme nous l'avons souligné lors du budget 2013, nous trouvons cette pratique regrettable. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff. : Vous votez le point, Mme Marneffe ? Sur le fond, vous votez le point ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : On s'abstient, je vais dire c'est quand même dingue quoi ! C'est quand même assez fou de ne pas mettre une classe A ou A+ !

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

39 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DEPLUS, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, M. TONDREAU, Mme WAELPUT, MM. POURTOIS, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, MARTIN

3 abstentions : M. DUBOIS, Mmes DE JAER, MARNEFFE

ADOPTE – 43^{ème} annexe

31^e Objet : Cité du Vatican, Rue des Produits à Flénu - Éclairage. Recours à l'IEH. Approbation du projet et du devis. MP E/2012.Tri.421.600.02/SD

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises et répété en Commission, nous trouverons pertinent de réaliser systématiquement des marches exploratoires, en collaboration avec la Police et les Associations de quartier pour s'assurer que les éclairages prévus correspondent bien aux besoins, en termes de sécurité des lieux et de sentiment de sécurité. On l'avait déjà dit et quand on l'a dit en Commission, on a l'impression qu'on débarque avec une nouvelle idée. Ce serait vraiment bien que ça rentre dans les pratiques. Je vous remercie.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Je vous rassure, Mme Marneffe, en Commission, on n'avait pas l'impression de débarquer. Simplement comme je l'indiquais en Commission, on arrive ici sur un dossier donc sur une rue, la Cité du Vatican et la rue des Produits à Flénu, où

on était déjà sur des réfections de voirie et d'égouttage. On arrive maintenant à l'éclairage et justement, en aspect sécuritaire, de 5 éclairages on passe à 9. Donc, effectivement, je pense que plus la rue est éclairée, plus il y a de sécurité, on a insisté et on l'a évoqué d'ailleurs au moment du budget, qu'on essayait d'ouvrir les rues une fois pour plusieurs impétrants, c'est le cas ici puisqu'on est en travail d'égouttage, on va continuer avec l'éclairage. Donc, à un moment donné, je pense qu'on vous écoute en Commission et qu'on ne débarque pas quand vous nous proposez ce genre de choses. Voilà.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Simplement pour que vous actiez, Monsieur le Bourgmestre, qu'il s'agit de la Cité du Vatican, mais je n'ai rien dit ...

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Sur le fond du point, j'imagine qu'il n'y a pas de difficulté ?

ADOPTE à l'unanimité - 44^{ème} annexe

32° Objet : ADEC Hyon – Construction d'une infrastructure sportive et récréative. Mission d'auteur de projet en architecture, stabilité et techniques spéciales. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.764.164.00 ER

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Il s'agit de construire de nouvelles infrastructures sportives à Hyon qui vont coûter probablement un fameux budget, vu que la seule mission d'auteur de projet se chiffre déjà à 80.000 euros.

Dans ce contexte, étant donné les besoins des Clubs sportifs en salles où pratiquer leurs activités, les besoins d'ailleurs mis en avant lors d'une réunion organisée par l'Echevin des sports, il nous paraît pertinent d'envisager cette salle pour une utilisation plus large que celle prévue, pour d'autres sports en manque de salles. Dans le dossier, il n'est fait référence qu'aux Clubs de foot, au ping-pong et à la location pour festivités locales. Merci.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Comme je l'indiquais aussi en Commission, on a regardé au niveau du dossier. Effectivement, c'était à la base à la demande du Club de Tennis de Table, avec effectivement, réfection de la buvette de football mais on a revu la copie, et donc, effectivement, cette salle sera pluridisciplinaire. Effectivement, avec notamment pour l'instant la pratique du tennis de table, mais il n'est pas exclu qu'on puisse intégrer d'autres activités en même temps, là, on revoit essentiellement la buvette, la partie salle. Donc, on a bien revu le dossier et dans le dossier, il est bien indiqué que nous allons partir vers une salle pluridisciplinaire, on va insister là-dessus. J'espère que cela vous rassure.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Si je peux me permettre, je ne voulais pas nécessairement venir avec ces points techniques lors du Conseil, c'est notamment le fait d'avoir les Commissions le mercredi qui font qu'on n'a pas toujours le temps d'examiner les

dossiers en profondeur et qui font que ces questions ne viennent que maintenant. Voilà, je vous prie de m'en excuser.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : pas de soucis, pas de difficultés sur le point ?

ADOPTÉ à l'unanimité - 45^{ème} annexe

33° Objet : Centre d'Interprétation d'Histoire Militaire - Travaux de transformation, d'extension et de restauration de la Machine à Eau en vue d'y installer le centre. Approbation de la modification du mode de passation du marché et du cahier spécial des charges revu. MP E/2012/Sub.762.120.OO/VT

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Outre les remarques concernant le projet proprement dit faites lors du Conseil communal du 28 janvier, à moins de un an des commémorations prévues en 2014 et avec le calendrier pour MONS 2015 qui avance également, nous trouvons plus qu'inquiétant de voir encore passer un dossier cahier de charges concernant le Centre d'Interprétation d'Histoire Militaire, alors que ces travaux représentent des investissements très conséquents, ici de l'ordre de 5 millions d'euros, malgré l'économie de 500.000 euros annoncé. Nous craignons, de plus en plus, de nous retrouver comme Marseille, en cette année 2013, avec de nombreux Musées toujours en travaux en 2015. Par ailleurs, nous regrettons que dans ce nouveau Cahier de Charges, les économies visent la qualité des matériaux choisis plutôt que l'ampleur du projet (choix de toiture plate traditionnelle évidemment non végétalisée, remplacement du chêne par du MDF au niveau des menuiseries, remplacement des planchers en chêne par du béton lissé, etc...).

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff: Merci. D'autres interventions ? Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Encore une fois, pour l'aspect technique, à un moment donné, effectivement, nous devons demander de revoir la copie au niveau du cahier des charges. C'est à la recommandation de projet nord, on avance là-dessus.

Effectivement, on annonce une diminution de plus ou moins 500.000 euros sur l'étendue du projet mais malgré le changement de matériaux, je pense que l'outil sera tout aussi qualitatif. Maintenant, pour l'aspect chantier durant l'année 2013/2014 et encore des chantiers en 2015, oui, c'est vrai, on peut faire le constat comme à Marseille, mais je pense pour avoir des échos assez réguliers avec Marseille parce que nous avons encore des amis sur place pour l'instant, que malgré ces soucis, la Capitale Culturelle et les événements se passent bien. Il faut juste relaxer à un moment donné, on a lancé effectivement beaucoup de chantiers mais je pense que le Bourgmestre pourra répondre à ce sujet-là.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff: Quelques éléments simplement pour vous indiquer ce qui a déjà été dit dans cette Assemblée quant à ce dossier, à savoir que c'est un dossier auquel

nous tenons beaucoup mais qui est un dossier qui a pris beaucoup d'ampleur avec le temps, compte tenu, notamment, de la qualité des collections et de l'enjeu. C'est un dossier qui représente en tout une dizaine de milliers d'euros si l'on prend en compte à la fois l'infrastructure et la scénographie, sans compter les aménagements et comme je vous l'avais indiqué lors d'un précédent Conseil, la volonté de la Ville est de pouvoir mener ce projet à bien mais pas à n'importe quel prix. La difficulté à laquelle on a été confronté et qui est une difficulté face à laquelle nous n'aurions rien pu faire d'autre, c'est simplement celle liée à la manière avec laquelle les entreprises ont déposé leurs offres, en l'occurrence trois offres qui étaient de l'ordre de 8.400.000 – 8.500.000 – 8.600.000 euros sur base d'un estimatif de base de l'architecte de 6 millions et demi et dans ces conditions, compte tenu à la fois, du contexte budgétaire économique dans lequel nous vivons, il était difficile pour la Ville de pouvoir avancer, coûte que coûte, avec des montants tels que ceux-là. Notre volonté tout à fait assumée fut-il en coûter quant à la capacité à mener ce projet dans les délais que nous aurions souhaité, à savoir 2014. Cette volonté a été clairement exprimée à la fois par un re-travail sur le cahier de charges lui-même visant à faire baisser l'estimatif de base de l'architecte de l'ordre de 500.000 euros minimum, mais aussi, dans le cas d'une nouvelle négociation avec les entrepreneurs qui ont déposé offre, pour faire en sorte de diminuer également le montant de ces offres. Nous souhaitons pouvoir avoir un travail sur deux aspects, à la fois avec l'architecte sur le cahier de charges et donc avec les entreprises dans le cadre de la négociation, avec pour objectif de ramener ce budget et ce projet dans des proportions beaucoup plus raisonnables parce qu'à un moment donné, la Ville a aussi d'autres priorités en matière de sécurité, en matière de développement économique et social notamment, doit penser à la réduction de son déficit. Nous avons essayé de mettre tout en œuvre pour optimiser l'obtention de subsides en la matière, nous avons également essayé de réfléchir de la manière la plus intelligente qui soit avec l'architecte pour réduire la voilure sur le projet sans affecter notre capacité à mettre en valeur nos collections et à atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé et donc, le Collège assume le choix qui a été fait qui, encore une fois, n'est pas dû à l'action du politique de la majorité en l'occurrence mais à la manière dont les entreprises ont déposé leurs offres qui n'a pas manqué de nous interpeller. Donc, à un moment donné, nous ne voulons pas non plus être prisonniers d'offres qui sont déposées par le privé et qui nous semblent excessives et particulièrement proches les unes des autres, c'est le moins que l'on puisse dire. Nous le regrettons comme vous, nous ferons en sorte d'aller au plus vite naturellement pour être prêts dès que possible avec ce projet qui nous tient à cœur mais encore une fois, nous sommes aussi responsables de la gestion des deniers publics et

d'une gestion optimale en la matière. Raison pour laquelle, il nous semblait plus adéquat de procéder de la sorte. Est-ce que vous avez des remarques à formuler par rapport à ce dossier ? Nous pouvons l'approuver ?

ADOPTE à l'unanimité - 46^{ème} annexe

Sortie de M. BARVAIS = 41 présents

34° Objet : Digital cities – IMIO – Révision du cahier spécial des charges relatif au marché connectivité des sites au réseau touristique et points d'accès au wifi. MP 2013/569.Digital cities.WIFI/NGP

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Tout comme nous l'avons évoqué au Conseil communal du 25 février, ce projet coûtera très cher à la Ville et à la Région Wallonne, près de 1,7 million d'euros alors que comme l'a très bien mentionné l'Inspection des Finances dans son avis de juillet 2012, il s'agit de financer ce que font déjà les opérateurs privés de téléphonie. Etant donné la couverture en wifi de la Ville et des sites touristiques par différents systèmes que sont – pour ne pas les citer – Fun Belgacom, Telenet spot, VOO plus le réseau 3G, il nous paraît aberrant d'y ajouter une nouvelle source d'ondes ainsi qu'une facture très douloureuse. Par rapport à l'effet cumulatif des ondes, nous sommes également assez interpellés par la localisation des sites retenus et par leur proximité d'écoles et de crèches ; les points relais de la Grand-Place, du BAM, du Beffroi, de l'Artothèque, du Musée des Arts décoratifs, de Sainte-Waudru, du Centre d'Interprétation d'Histoire Militaire, également de l'Administration communale, sont situés à moins de 100 mètres d'écoles ou de crèche. D'ailleurs, on ne sait pas trop pourquoi l'Administration communale a été retenue parmi les sites d'intérêt touristique mais, bon ... passons. Tenant compte du classement en mai 2011 par l'OMS de l'exposition Rayonnement sans fil Wifi à la liste de la classe 2 B des carcinogènes et à l'alerte publique de l'Académie américaine de santé d'octobre 2012 sur le Wifi dans les écoles, tenant compte aussi des vingt antennes GSM dès à présent en intramuros ainsi que du réseau Wifi communautaire existant que nous venons de citer, nous demandons de ne pas ajouter un effet cumulatif supplémentaire à proximité des sites sensibles. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : D'autres interventions ? Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : En terme de sites, effectivement, là aussi, pour réduire le coût comme vous l'indiquez, on a revu les sites, donc on a diminué les sites puisqu'on se rendait compte qu'effectivement, par nature, certains étaient déjà équipés en WIFI, donc, on pouvait se permettre de les retirer. Donc, là, effectivement, nous avons été attentifs à cela. En terme d'ondes, jusqu'à preuve du contraire, il n'y encore rien qui a été démontré par rapport aux ondes et compagnie. Donc, je pense qu'à un moment donné, si on veut avancer, je

pense que Mons 2015 c'est aussi la technologie et donc, si nos sites ne sont pas équipés de Wifi et autres, je pense que, effectivement, on pourrait rencontrer un moindre succès quant à la connexion ; donc, là, effectivement, il fallait que nous avancions avec les dossiers.

Maintenant, effectivement, il y a une couverture, comme vous l'indiquiez par d'autres opérateurs privés, mais on voulait aussi, à un moment donné, garder cet aspect et garder la main sur ces différents sites sur lesquels on propose un aspect touristique et donc, toujours aussi garder cet aspect de mutualisation de différents sites. C'est pour cela que le choix du Collège s'est porté sur cette avancée et aussi cette réduction de site.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Les systèmes privés existants auraient pu être également mutualisés via un accord avec Fun Belgacom, Telenet spot, VOO, etc...

Il y aurait tout à fait eu possibilité de mutualisation avec un autre type d'accord partenariat public-privé. On se réjouit que ça soit déjà diminué ; par contre, en ce qui concerne le caractère nocif de l'exposition rayonnement sans fil Wifi, je rappelle que c'est un classement par l'organisation mondiale de la santé. Si cela n'est pas une reconnaissance officielle de l'effet nocif des ondes Wifi, alors, je ne sais pas ce qu'il vous faut comme type de reconnaissance ...

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Il n'y a pas d'autres remarques ?

Un élément tout de même, si vous me le permettez, par rapport à ce budget. Nous avons une première discussion au niveau du Conseil Communal. A l'époque, le budget global du projet dépassait les 5 Millions d'euros. La volonté qui avait été affichée était claire, il était de faire en sorte que Mons puisse constituer une ville pionnière en Wallonie en matière d'accessibilité au Wifi, mais pas seulement, puisque le dossier – et je le lis au dossier 35 qui est à l'ordre du jour – visait aussi à pouvoir développer une plate-forme d'hébergement qui permet d'optimiser la découverte de notre Ville notamment sur le plan touristique, avec le téléchargement des visites, avec la capacité pour les visiteurs, à découvrir la Ville et ses différents sites, y compris les sites hôteliers. Et nous avons entendu toutes les remarques qui ont été formulées, nous avons-nous-mêmes, réfléchi à nouveau sur le projet et dès le début de la législature, nous avons dit que partout où ce serait possible, nous reverrions les projets à la baisse pour dégager des économies sans pour autant remettre en question leur philosophie et leurs objectifs. Ici, c'est ce qui a été fait, le projet a connu une substantielle diminution par rapport à son coût global, nous avons cherché à optimiser les choses en sélectionnant les sites qui nous semblent les plus pertinents. Vous vous étonniez sur la sélection de l'Administration communale, je voudrais quand même rappeler que l'Administration communale accueille chaque année 130.000 utilisateurs dans ses murs et que dès lors, il est

plus que pertinent, nous semble-t-il d'offrir à ces utilisateurs, la possibilité de se connecter gratuitement au Wifi, d'autant plus que l'intention de la Ville est de pouvoir développer un maximum de services en ligne et que, dès lors, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il y a une raison tout à fait objective à l'intégrer. Une série de sites sont repris par ailleurs, que ce soit des sites grand public, donc des espaces publics comme des espaces privés, je pense à la Grand-Place, au Marché-aux-Herbes pour ce qui concerne les espaces publics ou à l'Office du Tourisme pour ce qui concerne les espaces privés. On a vraiment essayé d'agir pour un mieux, donc il est clair que dans toute une série de pays aujourd'hui, indépendamment des études qui peuvent être publiées ça et là, la tendance est à pouvoir offrir plus de services pour faire en sorte que les gens puissent avoir une information la plus rapide possible en ligne grâce à leur téléphone évolué. La volonté de Mons est de se positionner notamment dans la perspective de Mons 2015 avec le slogan que vous connaissez dans ce créneau et de faire en sorte d'être pionniers en Wallonie, il n'y a pas de raison que nous soyons la seule région au monde à ne pas profiter de ces avancées et de ne pas offrir ce type de services et donc nous l'assumons, c'est un souhait de notre part. Nous nous réjouissons de pouvoir faire en sorte que Mons soit pionnière et puisse s'offrir ce type de services mais encore une fois, nous ne voulions pas que ce soit à n'importe quel prix, nous avons optimisé les subsides et drastiquement réduit la part de financement communale dans ce dossier, elle a été divisée par trois par rapport au dossier initial qui avait été envisagé, donc le moins qu'on puisse dire c'est que sur le plan de la gestion de nos finances, nous avons été particulièrement rigoureux dans ce dossier-là aussi mais encore une fois, sans vouloir sacrifier l'objectif final qui était le nôtre. Nous pensons avoir agi en bon père de famille dans l'exécution de ce dossier. Vous avez le dernier mot si vous le souhaitez bien entendu.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Nous ne sommes pas contre l'objectif de mettre en place un internet de séjour, ce qui nous pose problème c'est le moyen d'y arriver et le côté cumulatif au niveau des ondes donc ce sera une abstention.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : D'accord, abstention Ecolo.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DEPLUS, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, M. TONDREAU, Mme WAELPUT, MM. POURTOIS, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

4 abstentions : M. DUBOIS, Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. BEUGNIES

ADOPTE - 47^{ème} annexe

35^e Objet : Digital cities – IMIO/Marché relatif à l'applicatif de gestion, guichet unique. Approbation des conditions, détermination du mode de passation du marché et approbation de l'avis de marché. MP 2013/569.Digital Cities applicatif/NGP

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DEPLUS, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, M. TONDREAU, Mme WAELPUT, MM. POURTOIS, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

4 abstentions : M. DUBOIS, Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. BEUGNIES

ADOPTE - 48^{ème} annexe

Entrée de M. BARVAIS = 42 présents

36^e Objet : Élaboration d'un rapport des incidences environnementales en rapport avec le plan communal d'aménagement sur le site du lieu dit des « Bas-prés » - Prise en charge des frais d'études par l'IDEA. MP E/2012.930.255.01/NGP

ADOPTE à l'unanimité - 49^{ème} annexe

37^e Objet : Appel à projets du Commissariat Général au Tourisme « travaux de construction et/ou d'aménagement d'équipements destinés à augmenter l'attrait touristique d'un lieu de mémoire lié à la Première Guerre Mondiale ». Approbation du principe et dépôt de candidature.

SOUS RESERVE MP E/CGT2013. Appel projets/BD

REMIS

Sortie de M. DI RUPO et Mme MOUCHERON = 40 présents

38^e Objet : Ecole communale d'Hyon – Extension des parties existantes. Approbation du projet revu (comprenant le devis estimatif, les clauses techniques et les plans modifiés). **SOUS RESERVE** MP E/2012/Sub.722. 250.00/VT

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Etant donné l'augmentation continue des élèves fréquentant les écoles montoises, nous sommes évidemment favorables à la création d'une extension à l'école communale d'Hyon. Cependant, étant donné le contexte budgétaire, toute mesure d'économies nous paraît la bienvenue. Dans ce projet, estimé à plus de 3 millions d'euros, 400.000 euros concernent la construction d'une salle de gym. Dans ce contexte,

serait-il possible d'envisager une mutualisation des infrastructures sportives prévue à l'AEDEC en référence au point 32 à l'ordre du jour ?

Mme Mélanie OUALI, Echevine : En fait, votre question me perturbe un peu, effectivement l'AEDEC comme on l'a indiqué ici, le projet est à son début donc pourquoi pas dans le temps mais ça ne va pas régler les problèmes d'urgence. En plus, ici, quand vous parlez effectivement de soucis d'économies, on revoit aussi le projet à la baisse. Maintenant, on peut envisager à un moment donné que des écoles puissent aller dans des salles omnisports, c'est ce qui se fait déjà d'ailleurs et donc je pense que ma collègue de l'éducation pourra plus vous répondre sur cet aspect du dossier.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : En deux mots, je voudrais peut-être reprendre l'historique des dossiers mais Mme HOUDART dira un mot bien entendu mais sur l'AEDEC, pour reprendre son historique, c'est un dossier qui a été initié il y a à peu près deux ans, initié par le club de tennis de table qui cherchait à pouvoir reconstruire sur ses fonds propres une salle avec l'aide des subsides Infrasport de la Région wallonne pour lesquels une intervention de 75% pouvaient potentiellement être envisagés. Comme le club initialement avait été fondé en même temps que le club de football à un moment donné il y a eu une réflexion qui a eu lieu avec le club de foot qui lui-même n'est plus dans des infrastructures extrêmement nickel sur le plan de leur état et donc on a déjà cherché à mutualiser quelque part l'approche sur ces deux clubs en travaillant sur une seule et même infrastructure, sachant qu'Hyon est un des derniers seuls grands villages du Grand Mons à n'être doté ni de salle Calva ni d'infrastructure sportive communale. C'est la raison pour laquelle finalement le projet de salle a déjà lui-même évolué vers une mutualisation entre différents clubs plus une accessibilité comme l'a dit Mme OUALI tout à l'heure possible pour d'autres clubs, il y a d'ailleurs toute une série d'activités qui se déroulent en termes de pétanque, bouloir, etc. Maintenant, pour ce qui concerne la salle de gym de l'école d'Hyon, vous savez que c'est une école qui remporte beaucoup de succès, ce que Mme HOUDART me glissait à l'oreille à l'instant, c'est que d'une manière générale, toutes les infrastructures de ce type dans les écoles communales sont mises à disposition du grand public et des clubs qui en ont besoin et donc régulièrement l'Echevine de l'Education vient au Collège avec une série de rapports de mises à disposition de ce type de salles et donc ça ne profitera pas uniquement à l'école qui par ailleurs rencontre un très grand succès, vous le savez, la directrice nous confiait récemment qu'elle avait même inscrit un enfant pour 2017 dans cette école, c'est vous dire qu'elle rencontre un succès et a besoin d'être adaptée dans son infrastructure, non seulement cette salle de gym sera destinée à l'école mais aussi à tous les clubs qui en feront la demande et le moins qu'on puisse dire, c'est

que sur le Grand Mons, on n'a pas une overdose d'infrastructures sportives. Ici, il s'agit quelque part de corriger le tir par rapport à notre offre et l'Echevin des Sports sera le premier à le dire, quand on voit le nombre de demandes qui lui sont adressées en matière d'occupation de salles, je pense que ce sera plutôt positif de pouvoir disposer d'une salle complémentaire à la destination évidemment de l'ensemble des clubs du Grand Mons et pas seulement du village, ça va sans dire. Mme HOUDART, je vous en prie.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Juste un petit complément. Il faut savoir qu'on a plus de 70 associations diverses qui occupent soit les réfectoires, soit les salles de gym des écoles communales et on parlait tout à l'heure de l'AEDEC Hyon mais vous devez savoir que l'AEDEC Hyon au niveau du tennis de table, occupe les locaux de l'école Achille Legrand depuis de très très nombreuses années et avec qui d'ailleurs, nous avons de très bons contacts et des partenariats qui se font aussi avec les élèves de l'école. Je peux citer d'autres clubs, il y a un autre club de tennis de table qui est sur Obourg, qui est là en permanence depuis des années, on en a aussi à Flénu, on a des clubs de karaté, etc. je n'ai pas la liste en tête évidemment à vous donner mais je sais que nous avons plus de 70 clubs puisque récemment nous avons fait l'état des lieux au niveau du Collège.

ADOPTE à l'unanimité - 50^{ème} annexe

39^e Objet : Ouverture de voiries sur le site des Grands Prés à Mons SA LGP3 Mons représentée par M. HUON et la SA IKEA BELGIUM représentée par M. VAN NIEUWENGURG. Approbation. Gestion Territ. et Économique AB/OV 26952/RM

REMIS

40^e Objet : Convention tripartite pour la gestion du Théâtre Royal et le soutien indirect de Mons Divertissement par le Manège. Gestion des Associations AM

REMIS

Entrée de Mme MOUCHERON = 41 présents

41^e Objet : Asbl Mons-Divertissement – Compte et bilan de l'exercice 2010. Approbation. Gestion f. C/C2010/ASBL.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Oui, Mme MARNEFFE, M. ANDRE. Je vais donner la parole à M. ANDRE.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Au vu des délais on s'abstiendra sur ce point-là.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Nous reconnaissons le travail et la programmation réalisée par cette asbl Mons-Divertissement, nous comprenons aussi les difficultés administratives que peuvent avoir ce type d'asbl. Cependant, devoir approuver des compte et

bilan avec 3 années de retard, ainsi qu'un budget dépassé depuis plus d'un an, cela nous paraît difficile d'autant plus que les comptes sont assez inquiétants. L'année 2010 se termine avec un déficit de 3.562 euros et porte les capitaux propres de l'asbl à moins 12.000 euros. Le détail des comptes nous informe également que des dépenses conséquentes sont faites pour des cadeaux divers, pour des cougnolles, des fleurs, si ce type de gestion perdure, nous craignons que les caisses soient vides en vue de Mons 2015. La Ville investissant plus de 15.000 euros dans l'asbl en subsides et mise à disposition de personnel, il nous paraît urgent de régulariser les comptes et de suivre au plus près le fonctionnement de cette asbl. Pour nous, ce sera une abstention également.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, d'autres interventions ? Non, Mme KAPOMPOLE.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Merci M. le Bourgmestre. Pour ce qui concerne le fonctionnement de l'asbl Mons-Divertissement, le but aussi de remettre le point concernant la convention tripartite c'est de justement pouvoir avoir cette négociation avec la Ville, le Manège et l'asbl lui permettant d'assurer un fonctionnement optimal. Eu égard aussi aux éléments financiers que vous venez d'évoquer et donc nous allons rapidement venir vers vous avec une convention qui aura donc fait l'objet de négociations. Maintenant, pour ce qui concerne le point que vous évoquez au niveau des cougnolles, je pense vous avoir entendu sur ce point-là, il s'agit en fait d'un partenariat avec le CPAS et donc c'était une dépense directement prise en charge par une convention qui était vraiment totalement opération blanche. Pour ce qui concerne le poste fleurs-cadeaux divers, comme nous l'avons dit en Commission, comme je vous l'ai proposé, je compte évidemment au niveau de l'asbl faire passer le message que les fleurs et les cadeaux qui sont offerts aux artistes qui se présentent, ne devront peut-être plus être de ce montant-là à l'avenir eu égard aux soucis budgétaires que nous devons tous avoir en tête. Je voudrais aussi mettre en évidence le travail réalisé par cette asbl Mons-Divertissement qui par une programmation éclectique, variée, populaire au sens noble du terme, vient compléter de façon efficace la programmation du Manège et donc permet d'offrir, je pense, une programmation culturelle au niveau de la Ville qui répond à différents publics. Il suffit de se présenter au Théâtre Royal pour l'un ou l'autre spectacle pour se rendre compte à quel point l'évolution se fait vraiment dans le bon sens avec un public varié et nombreux. En ce qui concerne les différents comptes et bilans qui doivent être présentés, je peux déjà vous dire que pour les compte et bilan 2011 la situation se termine par un léger boni mais c'est vrai qu'il faudra vous le présenter assez rapidement ainsi que les compte et bilan 2012 et ce que nous allons faire assez rapidement, je sais que la décision a

déjà été prise, c'est qu'une réunion à la fois de l'Assemblée générale et du Conseil d'Administration de cette asbl puisse se tenir tout début juin afin d'effectuer cette approbation le plus rapidement possible et de revenir vers vous, devant vous Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux pour vous présenter ces éléments le plus rapidement possible.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Et puis, quant au retard, nous vous l'avions indiqué, il y a une personne qui a été chargée de l'administration, de pouvoir récupérer le passif en la matière mais nous partageons votre sentiment.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DEPLUS, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, M. TONDREAU, Mme WAELPUT, MM. POURTOIS, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

8 abstentions : Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, DUBOIS, Mme DE JAER, M. JOOS, M. ANDRE. Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES

ADOPTE - 51^{ème} annexe

42° Objet : Asbl Mons-Divertissement – Budget exercice 2011.Approbation. Gestion f. C/B2011/ASBL.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Ce sera non pour le 42, approuver un budget alors que l'année est terminée, c'est quand même relativement compliqué.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DEPLUS, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, M. TONDREAU, Mme WAELPUT, MM. POURTOIS, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

3 NON : Mme MOUCHERON, M. HAMBYE, ANDRE

5 abstentions : M. DUBOIS, Mme DE JAER, M. JOOS, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES

ADOPTE - 52^{ème} annexe

43° Objet : Contrat-programme Manège 2012-2016 : approbation. Service communication et Evénements

REMIS

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Nous en venons maintenant aux interpellations. Nous commençons avec celle de M. ANDRE qui concerne les conséquences de la restructuration de l'offre des TEC Hainaut.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, chers collègues. Fin février nous apprenions une bien triste nouvelle pour une partie importante de la population du Grand Mons, les TEC Hainaut devaient restructurer l'offre en supprimant plusieurs lignes le weekend et notamment certaines desservant des localités du Grand Mons. La suppression des lignes 134/ avec ses conséquences pour les villages de Spiennes, Harmignies, la ligne 6 pour le village de Flénu et la ligne 14B pour une partie importante de Ghlin conduisent plusieurs villages de notre entité et non des moindres à un isolement le dimanche. Je ne doute pas que cette problématique a retenu toute votre attention et que vous avez ébauché la mise en place de solutions pour permettre de garder une offre au service des habitants de ces villages. On parle souvent de fracture numérique, la fracture de la mobilité est certainement tout aussi importante de nos jours et une partie croissante des habitants de certains de nos villages sont plongés dans un désarroi profond pouvant in fine pousser à la désertification de ces dits villages. Pourriez-vous nous informer sur les solutions que vous comptez mettre en place en vue de compenser ce service qui était rendu à la population de ces villages ?

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Je vous remercie pour votre interpellation. Tout comme vous et l'ensemble des citoyens du Grand Mons, j'ai pris connaissance des mesures prises par le TEC Hainaut pour limiter ses coûts d'exploitation, en décidant de supprimer certaines lignes de bus durant le week-end.

Comme vous le mentionnez dans votre interpellation, cette problématique a bien entendu retenu toute mon attention. Je ne vais certainement pas vous dire, comme vous pouvez l'imaginer, que je me réjouis de cette nouvelle, ce sont bien évidemment des mesures préjudiciables pour les usagers du TEC et j'en mesure les conséquences, mais je pense que ces mesures sont nécessaires pour le TEC et mûrement réfléchies, suite à des analyses approfondies concernant la fréquentation des lignes de bus du Grand Mons. Les lignes touchées par cette suppression sont celles qui statistiquement sont les moins fréquentées le dimanche. Le but recherché étant de ne pas dégrader l'offre de transport en semaine. Elles concernent un nombre très limité d'usagers. Mon intention n'est évidemment pas de minimiser cette suppression, j'en suis le premier désolé mais je n'ai pas de solution toute faite à vous proposer par rapport à cette suppression en tant que telle, dans la mesure où je vous rappelle que la ville ne peut pas se substituer aux TEC Hainaut et endosser le rôle de transport

public. Je vais cependant vous donner toute une série d'explications puisque j'ai questionné les TEC et donc concernant la ligne 134 que vous prenez en exemple puisqu'il y en a d'autres aussi, elle a été supprimée le dimanche. Elle transportait à ce moment-là 6 personnes et la ligne est maintenue le samedi. Il n'y a aucune alternative concernant cette ligne-là. Pour la ligne 14b, au départ, celle ligne 14 qui reliait Mons à Baudour et St-Ghislain qui a été supprimée. Après discussion et analyse, le TEC a préféré maintenir la ligne 14 qui permet de rejoindre l'hôpital de Baudour, c'est la ligne 14b qui a donc été supprimée uniquement le dimanche bien qu'elle transporte plus de monde, environ une vingtaine de personnes. Il existe une alternative par contre pour le dimanche pour les habitants de Ghlin avec l'utilisation de la ligne 14 qui circule à fréquence des deux heures et reste sur l'axe principal de la zone de Ghlin et c'est pour cette raison qu'il a été décidé de maintenir cette ligne 14 qui permet d'offrir un service aux habitants de Ghlin mais aussi ceux qui voulaient rejoindre l'hôpital de Baudour et St-Ghislain. Concernant la ligne 6, pour rappel, jusqu'en mars 2011 la ligne 6 et la ligne 20 étaient distinctes. La ligne 6 reliait Mons à Jemappes jusqu'à la Cité du Coq, la 20 passait par Cuesmes et reliait Flénu à Cuesmes et Mons. La ligne 20 circulait tous les jours de semaine, la ligne quant à elle ne circulait pas le dimanche. C'est depuis la fusion des lignes en mars 2011 que l'on circule aussi à la Cité du Coq le dimanche. Globalement, on transporte une vingtaine de personnes par ce biais. Il y a une alternative par contre pour les habitants de la Cité du Coq qui consiste à descendre jusqu'à l'axe national 51 pour prendre soit le bus 7 ou le 9, cela nécessite évidemment un déplacement pédestre mais en tout cas l'offre est quand même maintenue. Il n'existe pas par contre d'alternative pour les habitants de Flénu. Enfin, vous parlez de « fracture de mobilité », j'en profite pour embrayer en vous disant que cette suppression de lignes le dimanche est aussi l'occasion de réfléchir en profondeur à des modes de transport alternatifs pour se déplacer le week-end, comme l'utilisation de taxis, covoiturage et vélo, etc. Il faut en effet réfléchir en termes d'intermodalité, en trouvant un équilibre entre les différents modes de déplacement, en fonction des situations bien évidemment aussi des personnes concernées, les jeunes et les moins-jeunes. Si vous voulez je peux aussi vous donner, pour votre parfaite information, en fait l'économie du TEC est de l'ordre de 1 million 4 d'euros sur un budget global de 81 millions d'euros. Ces mesures de restriction d'offres sont liées à la limitation en fait financière depuis plusieurs années. Pour rappel, le TEC couvre en fait $\frac{3}{4}$ de ses charges annuelles au-travers de la subvention Région wallonne qui est indexée normalement de 1% l'année. Cette subvention n'est plus indexée depuis 2009 et ce sont donc en fait des rallonges budgétaires non récurrentes qui ne couvrent pas toutes les indexations donc le manque d'indexations qui conjuguées à des efforts internes ont permis de maintenir

l'offre qui était avant le mois d'avril 2013. Les réductions sont donc nécessaires pour essayer de maintenir le budget des TEC en équilibre, maintenant ce n'est pas moi qui vais évidemment défendre le budget du TEC mais je crois vous avoir répondu en donnant toutes les informations, nous sommes désolés évidemment du résultat mais il faut quand même dire que c'est assez relatif puisqu'on ne touche que le dimanche et que c'est vraiment très relatif au niveau du nombre de passagers touchés puisqu'on est de l'ordre d'une vingtaine. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. M. ANDRE, vous souhaitez reprendre la parole ?

M. Yves ANDRE, Conseiller : Oui, ne pourrait-on pas envisager à l'instar de ce que nos voisins de Jurbise font, la mise en place d'un service de minibus ? Sur Jurbise, le vendredi matin, il y a un bus qui amènent les jurbisiens au marché à Mons et qui les reprend, est-ce qu'on ne peut pas envisager une solution comme celle-là, qui est à l'initiative de la Ville ? J'imagine qu'ils se substituent aux TEC manifestement d'après l'intervention que vous aviez au départ.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. BONJEAN souhaite prendre la parole avant que le Collège ne réponde ?

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Si vous me permettez M. le Bourgmestre. Je vais mettre 30 secondes ma casquette d'administrateur aux TEC Hainaut et je parle sous la vigilance du Président du Conseil d'Administration, peut-être ajouter un petit point. En effet, la subvention n'a plus été indexée depuis 2009 avec montant de 2008, et en outre, les TEC ont dû investir dans deux dépôts à Houdeng et à Frameries qui devaient être subventionnés par la Région wallonne, par la Société Régionale Wallonne du Transport à hauteur de +/- 10 millions d'euros et ces deux dépôts absolument nécessaires suite à l'arrivée des nouveaux bus articulés, ont dû être pris sur fonds propres parce que, à la fois le Ministre Henry peut-être un peu poussé dans le dos par le Ministre Antoine en charge du budget, ont décidé de ne pas allouer aux TEC cette somme pourtant promise depuis des années et qui, par exemple, avait été reportée pour financer des investissements dans les TEC Brabant wallon. Je ne peux peut-être que conseiller à mes voisins ici à ma droite mais étant de gauche, d'intervenir auprès des Ministres respectifs pour que le Hainaut retrouve son dû qui est parti en Brabant wallon et dans le tram liégeois.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

M. Yves ANDRE, Conseiller : Une petite réponse rapide, j'imagine que...

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : c'est bien, vous vous répondez entre Conseillers communaux, ce n'est pas tout à fait dans les usages mais, n'hésitez pas !

M. Yves ANDRE, Conseiller : Il ne faut pas non plus donner trop d'importance à Ecolo et au CdH parce qu'il y a quand même aussi le PS qui est à la manœuvre là, M. BONJEAN....

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Tout ça nous éloigne des considérations communales, Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : C'est juste pour dire que dans une situation financière pareille, le TEC Charleroi n'a pas supprimé de lignes et donc à un moment, les Conseils d'Administration des TEC ont fait des choix en interne et le TEC Hainaut a fait une proposition qui a été acceptée par l'ensemble du Conseil d'Administration dans lequel l'ensemble des 4 partis politiques qui siègent dans une certaine majorité fédérale ou régionale sont et donc j'entends bien la question, je trouve que c'est intéressant de pouvoir parler sur les projets de comment est-ce que nous, nous allons pouvoir pallier à ces problèmes mais refaire le débat du TEC Hainaut ici alors que le parti qui pose la question à 3 administrateurs, je trouve ça un peu bizarre pour ma part. Maintenant, en ce qui concerne les solutions, je pense qu'il y a le minibus dont on a parlé, il y a aussi des systèmes auxquels on avait commencé à penser sous la précédente législature de car sharing, des systèmes aussi d'auto-stop sécurisés, bref il y a plein de petits systèmes qui évidemment trouveraient tout leur sens à être réfléchis et je me dis que peut-être la Commission Mobilité de la Ville de Mons pourrait y travailler puisque les ordres du jour ne durent en général pas la demi-heure pour laquelle ils sont payés donc ça pourrait être un travail qui pourrait être fait en Commission, je parle en tout cas, si Mme MARNEFFE le veut bien, en étant pas membre moi-même, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, merci. Mme DE JAER vous m'apportez votre renfort, vous m'apportez un soutien inattendu, nous l'acceptons bien volontiers. Je voudrais simplement vous préciser que l'Echevin de la Mobilité, M. LAFOSSE a lui-même pas mal d'initiatives et de contacts en cours par rapport à différents projets en termes de mobilité et que donc, il ne manquera pas avec le Collège de revenir avec ce sujet tout au long de la législature. Alors, M. ANDRE, on reste avec vous, vous voulez nous parler de la situation de la gériatrie du Bois d'Havré, je vous en prie.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Je voudrais simplement conclure, je ne refais pas le débat des TEC ici, je voulais voir simplement si on pouvait avoir une solution au niveau de la Ville pour rendre le service et je me dis qu'on pourrait peut-être faire appel au matériel de la Ville, il y a un car de la Ville qui est utilisé en semaine pour le transport des écoliers, il y aurait peut-être possibilité d'y réfléchir pour mettre un service minimum à ce niveau-là.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : La Ville de Mons est déjà pionnière en matière de bus gratuits, nous sommes la dernière Ville du pays même pas de Wallonie mais du pays a

précéder de la sorte. Nous avons un montant inscrit à notre budget de 372.000 euros pour ce faire donc nous estimons déjà contribuer assez largement dans un domaine qui n'est pourtant pas une compétence strictement communale et dans les circonstances budgétaires qui sont les nôtres pour le moment, nous ne comptons pas non plus continuer à nous substituer à d'autres structures ou à d'autres niveaux de pouvoir en tout cas limiter strictement cette approche. Les bus que vous évoquez, les cars scolaires que vous évoquez sont déjà utilisés toute la semaine et nécessitent du personnel, il y a d'ailleurs certaines communes qui ont remis en cause l'existence de ce personnel qui leur est strictement attaché pour favoriser le recours à des sociétés privées, ce n'est pas la formule qui a été retenue à Mons mais donc à un moment donné, on ne peut pas non plus se substituer à tout ce qui se fait à d'autres niveaux. A Jurbise, il y a une autre réalité sociologique, il y a un autre niveau d'imposition et donc ici à Mons, nous avons 8% d'impôts sur les personnes physiques, nous ne souhaitons pas augmenter l'impôt. Bien sûr, on pourrait le faire et développer les services à la population mais à un moment donné, il y a aussi un équilibre à trouver entre les recettes et les dépenses, entre les sollicitations directes aux citoyens et les services que nous leur adressons et nous estimons qu'en matière de transport en commun, la Ville de Mons offre déjà pas mal sur sa propre caisse en la matière, donc voilà. Nous sommes au regret de ne pas pouvoir répondre favorablement à votre sollicitation. Vous souhaitez par ailleurs nous parler de la gériatrie du Bois d'Havré.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Oui. Il y a quelques années le CPAS a lancé la construction d'un nouveau bâtiment en vue d'accueillir nos aînés dans de meilleures conditions sur le site de la gériatrie du Bois d'Havré. Le transfert des résidents et la prise de possession des lieux par ces derniers ne peuvent que nous conduire à saluer cette initiative du CPAS. Par contre la problématique de l'ancien bâtiment reste entière, une des craintes des riverains à l'époque était sur le devenir de ce vaisseau après transfert des résidents. Force est de constater que leurs craintes se sont avérées bien fondées. En effet, cet endroit est devenu une zone de non droit laissé à l'abandon, on y rentre comme on veut et une multitude d'activités pas très catholiques, si vous me permettez l'expression, M. BONJEAN, s'y déroulent. Du matériel de l'ancienne gériatrie se promène sur le pourtour, les forces de police y sont déjà intervenues à plusieurs reprises et par exemple les pompiers ont dû également y intervenir ce samedi 4 mai vers 21H30. Pourriez-vous dire ce que vous comptez mettre en place afin de rendre à ce quartier le caractère paisible qu'il connaissait avant la construction du nouveau bâtiment ?

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Merci M. ANDRE pour votre question. Je vais vous répondre sur deux aspects. D'une part au niveau du projet. Dès le départ, la volonté a été

et reste de mener à bien la démolition de ce bâtiment et la construction d'une résidence services de 25 appartements. Le dossier est terminé, il était à l'adjudication et les prix qui sont arrivés nous paraissent excessifs et le dossier est en révision, ce qui est la même chose au niveau de quelques dossiers dont on vous a parlé ici au niveau de la Ville, ce qui fait que nous aurons probablement du retard quant à l'attribution du marché mais le planning est le suivant : les travaux de démolition devraient débuter en mai 2014 pour 90 jours ouvrables - terrassement début du mois d'août 2014 - gros-œuvre début du mois de septembre 2014 pour un total de 300 jours ouvrables. Nous espérons donc pouvoir ouvrir cette nouvelle résidence services sur un seul niveau, je crois que c'est important, il n'y aura plus cet énorme masse mais des logements rez-de-chaussée pour le mois de septembre 2015, ça c'est le projet qui est en cours et qui sera finalisé. D'autre part, il y a effectivement le sentiment d'insécurité suite à ce bâtiment inoccupé. Il faut savoir qu'effectivement les pompiers ont dû intervenir parce qu'un quidam avait mis le feu à sa paillasse dans le bâtiment, ce qui n'était pas dangereux mais dérangeant et quant aux interventions des forces de police, il faut nuancer parce que ce bâtiment est souvent demandé par la police fédérale comme zone d'apprentissage et d'intervention par rapport à des prises d'otages et sert de lieu d'exercices pour la police fédérale à de nombreuses reprises, ce qui évidemment pourrait faire croire qu'il y a des gros problèmes au niveau du bâtiment mais c'est surtout des exercices de formation. Voilà.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Une intervention M. ANDRE ?

M. Yves ANDRE, Conseiller : Oui, mais ne faudrait-il pas quand même envisager d'obstruer tous les accès ? Je n'y suis pas entré parce que je ne voulais pas me mettre hors la loi mais il y a du monde qui circule dans le bâtiment régulièrement. Les fenêtres sont cassées, les portes sont ouvertes, on rentre vraiment comme on veut. Je n'ose imaginer ce qui s'y passerait si un des enfants du voisinage était victime d'un quelconque accident dans un bâtiment comme celui-là.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Régulièrement, nous essayons de resécuriser le bâtiment mais effectivement, c'est un travail répétitif, il faut recommencer régulièrement. Mais nous allons tâcher d'être encore un peu plus proactifs à ce niveau-là mais malheureusement, tout ce qui est panneau visant à empêcher d'entrer est rapidement démonté et démolit. Mais, nous allons essayer d'être encore plus proactifs, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Nous en revenons à Mme MARNEFFE avec une interpellation sur le PCDN, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : C'est effectivement, nous nous préoccupons de la disparition d'espèces vivantes en Belgique et plus d'un tiers des espèces belges sont

menacées. La biodiversité c'est une thématique qui est prise en compte à l'échelle européenne avec des dossiers comme Natura 2000 à l'échelle aussi nationale avec la Stratégie 2006-2016 pour la Biodiversité, à l'échelle régionale avec aussi Natura 2000 et l'actualisation de la Loi sur la Conservation de la Nature. Mais, les communes et les citoyens peuvent également agir en faveur de la biodiversité avec l'outil qu'est le Plan communal de Développement de la Nature. Subsidié jusqu'à des montants de 5.000 euros par an, ce plan qui est déjà mis en place notamment à Liège, Namur, Charleroi, La Louvière, Tournai, globalement 85 communes wallonnes, ce plan permet le financement de projets nature allant du creusement de mares à la création de jardins et vergers communautaires en passant par la plantation de haies, la restauration du maillage écologique, etc. En 1995, en parallèle de la mise en place de son schéma de structure, la Ville de Mons s'est engagée dans cette dynamique de PCDN. Cela a débouché sur la rédaction de 38 fiches-actions grâce au travail du bureau d'étude GIREA mais également à la participation de naturalistes locaux. Depuis, il semblerait que presque aucune de ces fiches n'ait été mises en œuvre et que le projet PCDN soit au point mort. Pourtant, ce n'est pas faute d'intérêt de notre part ou de celle des citoyens. En février 2010, M. Jean-Pierre Viseur interpellait le Conseil sur l'engagement de la Ville en faveur de la biodiversité et plus spécifiquement sur ce PCDN. Le 14 septembre 2010, une interpellation citoyenne par un représentant régional de Natagora abordait le même sujet. Les questions soulevées par ces interpellations étaient en résumé : la Ville compte-t-elle relancer le PCDN, signer la charte pour une réelle officialisation du processus et concrétiser les fiches-actions? En janvier 2012, Mme Laurette Prévot relançait le sujet sur base de l'engagement pris dans la note de politique communale et vous demandait quel projet concret était prévu et quelle démarche allait être entamée pour intégrer les citoyens à cette dynamique. Nous voici, plus de un an plus tard avec les mêmes constats - la note de politique communale 2013 annonce également « l'actualisation et la relance de ce PCDN mais comme, Sœur Anne, si vous me permettez M. BONJEAN, nous ne voyons rien venir. Pouvez-vous dès lors nous préciser quelles démarches ont été entamées avec la DGO3 en vue de signer la charte qui officialiserait ce PCDN ? Quelles fiches-actions peuvent encore être mises en œuvre ? Quelles demandes de subsides ont été introduites ? Quelles ressources humaines sont ou seront affectées à ce dossier ? Plus spécifiquement, nous avons été alertés par nos représentants à la CCATM que le promoteur DELZELLE avait introduit une demande de modification du plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique pour les immeubles situés rue du Curoir. Pouvez-vous nous préciser quelle sera la réponse de la Ville à cette demande, sachant que le terrain qui serait utilisé pour réaliser cet assainissement individuel serait situé au niveau du

marais de l'Arsenal, fiche PCDN n°18? Pour rappel, ce site fera en partie l'objet d'une réaffectation en zone d'espace vert suite au PCA des Bas Prés mais pas la zone dont il est question ici et au sujet de laquelle nous vous demandions également un classement en espace vert lors du dernier Conseil communal, qu'en sera-t-il de cette zone, voilà, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Mme KAPOMPOLE.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Mme la Conseillère, je vous remercie pour votre interpellation puisqu'elle me donne l'occasion de faire le point avec vous et l'ensemble des Conseillers communaux sur le plan communal de développement de la nature. Pour mémoire, quand même, la Ville de Mons dès 97, a engagé le PCDN à la fois sur ce point là mais également en synergie avec la réalisation du schéma de structure communal et c'est vrai que ces deux outils complémentaires ont été finalisés simultanément et approuvés en 2000 déjà donc on peut quand même dire qu'à cette époque la Ville de Mons faisait preuve de proactivité en la matière car elle fut d'ailleurs l'une des premières à lancer l'établissement ou en tout cas un plan communal de développement de la nature et donc être subsidiée pour ce faire. Depuis l'établissement des 38 fiches d'actions composant le PCDN nous avons tout de même pu constater certaines difficultés qui sont liées justement à la mise en œuvre et à l'actualisation de cet outil. J'aimerais quand même faire l'analyse de ces difficultés avec vous, sans oublier l'aspect moyens humains parce que du coup nous devons absolument réévaluer et nous interroger par rapport aux modalités mises en œuvre, tout simplement parce que lorsque vous évoquez par exemple la question de la participation citoyenne, d'après l'expérience du service de l'environnement, c'est vrai que les 38 fiches existantes ont pu être rédigées avec l'aide de naturalistes montois, de la région mais quelque part, la participation citoyenne finalement reste assez théorique et donc nous allons devoir nous, faire preuve de créativité pour avoir beaucoup plus d'implication citoyenne parce que c'est vraiment un élément qui doit être amélioré. Je pense également au degré de précision qu'il y a parce que certaines fiches sont peut-être trop vagues pour amener finalement des résultats efficaces et donc là c'est un élément important à améliorer. Il y a aussi la question de l'actualisation de ces fiches parce que si on veut tenir compte de changements opérés dans la ville au niveau de la nature, etc. mais c'est quand même important de pouvoir les actualiser de façon assez souple sinon on se retrouve finalement avec des fiches devenant rapidement obsolètes, c'est vraiment un working progress comme on dit avec ce que ça implique et donc pour toutes ces raisons, la mise en œuvre du PCDN ou la remise en œuvre sans doute ne s'improvise pas et c'est vrai qu'au sein du Collège, nous avons voulu relancer une méthodologie permettant justement d'améliorer les choses dans ce semestre encore. Le Collège communal a redéfini le rôle d'un

de nos éco-conseillers afin de lui confier explicitement à la fois la mission de mise en place de l'agenda 21 mais aussi de réactualisation du PCDN donc je trouve que c'est aussi un élément qui nous permettra d'avancer. Je voudrais d'ailleurs vous informer, vous confirmer qu'une réunion de travail est déjà prévue avec mes collègues OUALI et BOUCHEZ compétents sur cette matière aussi pour le 23 mai prochain. Rassurez-vous la réunion était prévue bien avant votre interpellation et donc l'idée c'est d'aboutir à une méthodologie de travail qui permettra très rapidement de revenir vers vous sachant que notre angle d'actions c'est de partir sur des actions concrètes justement, qui sont déjà menées par la Ville, par des citoyens ou non et de quelque part avoir vraiment une optimisation, une amélioration de l'efficacité de cet outil. Nous examinons aussi la possibilité d'utiliser les nouvelles technologies afin de faciliter la communication. Vous savez que si nous voulons faire intervenir un maximum d'acteurs avec des profils très variés, très diversifiés, il va falloir essayer de faire en sorte qu'on puisse les réunir assez facilement, l'outil technologique peut le permettre, en tout cas dans une certaine mesure et donc voilà. Je voudrais aussi souligner l'implication de la Ville par rapport à l'aspect biodiversité pas uniquement dans le cadre d'un outil comme le PCDN mais je pense tout simplement au contrat de rivière, vous savez qu'en matière de biodiversité, le contrat de rivière de la Haine qui reprend évidemment la Ville de Mons parmi les différentes communes participantes, travaille vraiment en ce qui concerne des aspects liés par exemple à la lutte contre les plantes invasives, la mise en place de mesures agréées environnementales dont vous avez parlé tout à l'heure en parlant notamment des bandes enherbées, c'est un programme d'actions sur 3 ans et donc il y a déjà un gros travail qui se fait en la matière. En ce qui concerne le dossier que vous évoquez qui est un dossier un peu délicat je dirai à mettre sur la place publique parce que c'est vraiment lié à des intérêts privés mais évidemment je vous répondrai sachant qu'en plus c'est un dossier qui est en cours d'instruction, en cours d'examen. Je voudrais vous dire que ce projet, il est couvert par un permis d'urbanisme délivré en bonne et due forme, définitif donc il n'y a plus vraiment de recours possible. Par contre, en ce qui concerne le demande de permis d'environnement relatif à l'exploitation d'un système d'épuration individuel, en dérogation à l'obligation de raccordement à l'égout public qui a été déposé auprès de la Région wallonne, en fait il ne s'agit pas vraiment d'une demande de modification du plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique donc voilà. Je voulais aussi vous informer tout de même d'un élément par rapport à ce dossier que vous ne connaissez peut-être pas parce que nous l'avons appris récemment au niveau du Collège, c'est que la demande de permis d'environnement a été retirée par son auteur de sorte qu'elle n'est

plus d'actualité et donc pour le surplus, je dirai que cette zone de toute façon fera aussi l'objet de l'actualisation des fiches au niveau du PCDN.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Mme MARNEFFE, vous souhaitez ajouter quelque chose ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Vous nous avez refait le détail de la manière dont le PCDN a fait son chemin au sein de la Ville, vous nous dites qu'il a été finalisé et approuvé en 2000 donc il a été finalisé et approuvé par la Ville, au Conseil communal, mais il n'a jamais été reconnu par la Région wallonne. On peut lire sur le site de la Région wallonne une enquête qui avait été faite en 2006, Mons n'avait d'ailleurs pas répondu à cette enquête au sujet des PCDN et il était mis qu'elle faisait partie des 8 communes qui n'ont jamais démarré leur PCDN et pour lequel le PCDN est considéré comme totalement à l'arrêt. Nous sommes contents si vous nous dites qu'il va redémarrer mais une des premières choses à faire serait de signer la charte et là ce sont des contacts qui doivent être repris avec la DGO3 et également relancer la demande de subsides parce que 5.000 euros pour travailler sur ces sujets là ce n'est pas anodin. Pour ce qui est de la participation citoyenne, je trouve qu'il y a déjà pas mal de dynamiques qui sont très positives aussi et concrètes notamment on parlait du projet de la rue du Curoir, les amis de la terre avaient le projet de réaliser un potager collectif là-bas. Il y a également d'autres projets de potagers collectifs dont vous avez connaissance notamment au jardin de Bouzanton, Natagora fait aussi de manière régulière de la gestion de réserves naturelles, je pense qu'il ne serait pas contre pour collaborer pour faire de la gestion de site et pouvoir classer des milieux ou en tout cas les gérer. Je pense que ce qu'il manque vraiment, c'est un encadrement et également ces subsides qui permettront quand même de réduire la facture tout simplement. On vous attend très prochainement avec des nouvelles à ce sujet là.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Je suis néanmoins surpris de vous entendre parce que j'ai consulté le site de la Région wallonne en vous écoutant et je voyais Mons sur la carte des villes PCDN donc...

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Alors, nous pouvons regarder ensemble, on voit une carte des PCDN de Wallonie dont la mise à jour date d'octobre 2011, il y a 85 PCDN et Mons n'est pas sur la carte. Il y a une enquête sur le site également biodiversité.wallonie.be avec cette enquête 2006 et je n'ai fait que citer tel quel Mons fait partie des 8 communes qui n'ont jamais démarré leur PCDN. Si vous voulez, je peux vous montrer, je peux me déplacer et vous montrer.....

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : J'ai un autre site qui met Mons en rouge, c'est-à-dire ayant débuté son PCDN en 2006, bon. C'est comme pour l'ordre du jour du Conseil, nous ici

on le voit sur le site de la Ville et de l'autre côté de la salle, il n'y est pas ! Ce sont les mystères des nouvelles technologies.... Bien, ceci étant, je vous remercie Mme MARNEFFE. Je vous propose de passer à l'interpellation de Mme MOUCHERON relative à la réaffectation des anciens Hôtels de Ville.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre. En fait, je voulais aborder ici le projet ou la réaffectation des anciennes maisons communales et aussi d'autres bâtiments dont il a été question dans l'actualité ces derniers temps. Certains des anciens hôtels communaux ont été bien entretenus et se sont vus offrir une deuxième vie, c'est le cas à Cuesmes ou à Havré où des permanences de l'Etat civil et du service Population ont lieu. A Nimy, la salle peut être louée, des activités diverses y sont organisées, je ne fais pas l'état des lieux des bâtiments mais globalement ils ont une deuxième vie, celle de Spiennes est effectivement en bon état et peut faire office de salle des fêtes. Je peux aussi faire le lien avec l'école Henri Dunant qui abritait ou abrite ou qui n'abritera plus l'asbl d'apiculture de la Ville de Mons dont on se demande d'ailleurs où on va les accueillir. Par contre, il y a d'anciens hôtels de ville qui sont laissés complètement à l'abandon, qui se retrouvent aujourd'hui dans un état pitoyable, c'est le cas à Ghlin qui a été déserté et les bâtiments sont laissés à l'abandon, Harveng également dans un état déplorable donc j'aurais voulu savoir quelles étaient vos intentions par rapport à ces bâtiments, on a parlé d'autres bâtiments ici au sein de cette Assemblée il y a peu, j'aurais voulu savoir quels étaient vos projets, est-ce que vous pensiez que les rénover était une possibilité aussi pour en faire des salles polyvalentes, on prend un exemple à Hyon dont on a parlé aujourd'hui mais ça peut être aussi dans ces anciens hôtels communaux. Je pense que la vie associative est demandeuse d'endroits pour se réunir ou pour faire ses activités donc voilà, j'aurais voulu savoir quelle est votre volonté par rapport à ces bâtiments ou éventuellement si vous voulez les vendre, mais donc si vous avez un cadastre avec des projets bien précis pour les bâtiments qui étaient encore dans votre escarcelle, si je puis le dire comme ça. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je vous remercie, c'est M. l'Echevin DARVILLE qui répond à votre interpellation.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Merci Mme MOUCHERON, votre question est très intéressante. Comme vous l'évoquez à juste titre, plusieurs anciennes maisons communales ont retrouvé une seconde vie. Effectivement, les locaux de Cuesmes, Havré, Nimy et Spiennes accueillent d'autres activités ou services communaux. La maison communale de Jemappes a également été récemment rénovée et celle de Spiennes sera même agrandie tout prochainement pour en faire un CALVA. Nous sommes bien évidemment sensibilisés au

devenir de nos bâtiments et plusieurs cas de figure sont envisagés. Comme vous l'avez certainement déjà remarqué lors de nos Conseils précédents, l'objectif de la Ville est de vendre certains biens communaux souvent énergivores afin de financer l'achat de la Caserne de Ghlin. Pour d'autres bâtiments, c'est la déconstruction qui est privilégiée. A Ghlin, le bâtiment est en fin de vie : la police a déjà été relogée et actuellement, le CPAS recherche activement des locaux pour héberger les services qui s'y trouvent encore. L'objectif sera de déconstruire le bâtiment afin d'y réaliser une opération immobilière qui permettra l'embellissement du quartier. Une opération immobilière est à l'étude pour les maisons communales d'Harveng et Mesvin. Dans d'autres cas, lorsque l'immeuble a une valeur plus symbolique pour les habitants, le Collège a décidé de garder le bien, ce fut le cas pour Jemappes et ce sera le cas pour la maison communale de Flénu puisqu'un budget est prévu en 2013 pour sa rénovation. Nous réfléchissons également sur des aménagements à prévoir à Obourg : après une visite des bâtiments, nous avons constaté qu'ils n'étaient plus aux normes. Ils seront rénovés en profondeur et mis à disposition d'associations. Malheureusement, toutes ces opérations ont un coût qui peut parfois et même souvent être très important. Ces opérations devront donc être étalées dans le temps en fonction des possibilités financières de la Régie foncière. Soyez en tout cas assurée que tout sera mis en œuvre pour continuer de préserver notre patrimoine, tout en ménageant les finances de la Régie foncière

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, Mme MOUCHERON, vous souhaitez ajouter quelque chose ?

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, s'il vous plaît, M. le Bourgmestre. Merci beaucoup pour l'intérêt partagé par rapport à ces bâtiments. Je pense aussi qu'il y a une demande réelle du monde associatif de pouvoir se réunir et ce sont des bâtiments qui sont à disposition. J'entends bien que celui de Ghlin par exemple est en fin de vie donc on va le déconstruire, quand vous parlez d'opération immobilière qui améliore le cadre de vie, je ne sais pas ce que vous entendez par là mais j'imagine que vous envisagez aussi peut-être à un moment donné de faire du logement dont on pourrait maîtriser éventuellement le coût, qui pourrait être supplémentaire, géré par l' AIS et répondre à des besoins aussi qui sont criants en matière de logement sur le territoire montois, voilà, j'évoque peut-être une piste que vous aviez déjà envisagée mais à laquelle je pense. Donc, Harveng et Mesvin, il y a une réflexion aussi par rapport à l'avenir des bâtiments mais en fait j'ai eu la réflexion parce que je me suis rendue il y a peu à Harveng, je sais qu'il est parfois utilisé par de l'associatif mais je me dis que l'état de salubrité du bâtiment n'est pas non plus toujours optimal et donc par rapport à la sécurité sanitaire des gens qui l'occupent, parfois on peut se poser quelques questions. Alors,

il y a aussi le projet comme l'école Henri Dunant, je ne suis pas sûre que ce bâtiment ait encore de la valeur, si vous pensiez le vendre il est en vente, que font les associations qui se trouvent là ? J'avais vu quelques pistes par rapport au cercle d'apiculture qui était demandeur de rester sur place. Je suis en tout cas rassurée par le fait que vous réfléchissiez à l'avenir de ces bâtiments, à la possibilité de leur donner une deuxième vie, à vous encourager aussi à réfléchir à du logement potentiellement accessible pour le public demandeur et alors aussi j'avais une petite question par rapport à l'évaluation du côté symbolique du bâtiment. Quand vous dites on évalue le côté symbolique et on refait par exemple Jemappes ou Flénu, je ne vois pas en quoi Jemappes ou Flénu a plus de symbole pour les flénusiens que l'Hôtel de Ville d'Obourg pour les obourgeois. Voilà, je vous remercie en tout cas pour vos réponses.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Un petit mot complémentaire de l'Echevin....

M. Marc DARVILLE, Echevin : Pour l'école d'apiculture, pas de problème, pas d'inquiétude à avoir, nous les avons rencontré, nous avons fait plusieurs propositions, l'école de Plein Air sera effectivement mise en vente, elle l'est déjà. En ce qui concerne la valeur patrimoniale de certains bâtiments, il est évident que quand on voit la maison communale de Jemappes ou la maison communale de Flénu, elle a certainement plus de valeur qu'un bien tout à fait défraîchi sur la place d'Harveng et qui n'a aucun intérêt architectural.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Mme MOUCHERON puisque vous avez la parole, je vous propose de la conserver puisque vous avez également une interpellation concernant l'Ecopole.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre. Je ne vous apprendrai sûrement rien en vous disant que récemment, les médias locaux ont fait état de l'inquiétude des riverains du futur Ecopole annoncé à Havré. Plus précisément, il s'agit de la construction d'un nouveau centre de récupération des déchets, dont l'objectif est de passer d'un traitement de 100.000 tonnes aujourd'hui à 250.000 tonnes par an et pour lequel un permis unique a été accordé. La CCAT qui dans un premier temps avait été favorable à ce projet, a revu son avis et a désormais marqué son soutien au comité des riverains, elle le justifie par rapport à l'étude d'incidences qui minimise les risques de nuisance. Une justification est le fait qu'on avait annoncé que le site travaillerait en site fermé et clos et qu'aujourd'hui, on se rend compte qu'il y a une possibilité de travailler avec les portes ouvertes, ce qui change quand même nettement la donne. Par ailleurs, les dysfonctionnements de l'actuel ou de l'Itradec qui a fonctionné sont un peu passés sous silence puisqu'on voit dans l'étude ici qu'il s'agit d'une nouvelle demande à étudier comme un tout nouveau projet et pas comme la continuité des activités. Or, on voit bien que dans le nouveau projet on continue aussi les activités qui s'y

passaient mais en plus on les développe. En plus, comme le projet déroge au plan de secteur selon le Service de l'Urbanisme, le fonctionnaire a choisi de s'écarter du plan de secteur et de notre Règlement Communal. Les riverains avaient par ailleurs suggéré une proposition alternative, à savoir des terrains dans des zonings industriels et pas mixtes comme ici. Cette proposition avait été rejetée par l'étude d'incidences en estimant d'une part qu'il n'était pas assez près du centre de gravité, alors en refaisant le calcul, c'est un peu limite comme explication et par ailleurs, on avait justifié que le terrain était déjà occupé or en regardant les plans, manifestement le terrain dont question est toujours libre aujourd'hui. Enfin, l'étude préconise l'emploi de MTD, les meilleures techniques disponibles, afin d'éviter les nuisances, à savoir la mise en dépression des bâtiments, l'extraction de l'air vicié des halls grâce à des bio filtres et une installation de lavage de l'air. L'étude cite, sans les préciser vraiment des centres à l'étranger où ce type de dispositifs serait efficace. Je les ai vu aussi dans la presse et je suis allée vérifier et les expériences menées tentent à prouver le contraire en fait. L'usine Trivalis en Vendée qui utilise exactement le même système de filtration de l'air que ce que recommande l'étude aujourd'hui et en janvier 2013, on se rend compte que suite aux problèmes de nuisances olfactives répétées, l'exploitant a dû entamer des travaux d'assainissements pour le premier exemple. Un autre exemple, l'usine Ametyst à Montpellier qui est similaire à l'Ecopole est présentée comme un fleuron de la technologie par le porteur de projet. La situation était tellement problématique que le préfet de l'Hérault a rédigé deux arrêtés préfectoraux pour mettre en demeure l'agglomération de prendre des mesures nécessaires pour supprimer les nuisances olfactives. Les travaux d'améliorations ne réduisant pas les nuisances. Je sais qu'à un moment donné on a même imaginé planter des eucalyptus pour que ça modifie les incidences olfactives, les travaux d'amélioration n'ont rien donné et donc l'agglomération a racheté simplement les maisons des riverains qui habitaient au bord de ce projet. Même scénario du côté du Bio pôle d'Angers. Les comparaisons démontrent donc le manque d'objectivité sur les performances des fameuses MTD et l'impact que cette industrie va avoir sur les riverains d'HYGEA. Voilà, M. le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, j'aurais voulu savoir si on voulait parier sur le bien-être des riverains ? S'il fallait attendre que l'usine soit construite pour se rendre compte des conséquences ? Est-ce qu'on ne devrait pas être un peu plus à l'écoute et anticiper plutôt que de colmater à l'avenir des problèmes qui manifestement vont arriver ? J'aurais voulu connaître votre position par rapport à ce projet au vu des nouvelles informations qui étaient parues et dont on n'avait pas connaissance en tout cas lors de la présentation du projet en son temps. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme MOUCHERON, Mme KAPOMPOLE répond au nom du Collège.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Mme la Conseillère, je vous remercie pour votre interpellation. Avant de répondre à celle-ci j'aimerais quand même rappeler des éléments de base de ce dossier, à savoir que la Ville de Mons n'est pas demanderesse dans le cadre de la procédure d'obtention du permis unique, le seul demandeur est et reste l'intercommunale Hygèa qui regroupe donc les communes de Mons-Borinage-Centre et donc pas uniquement la Ville de Mons. La Ville de Mons n'est pas davantage l'autorité compétente en matière de délivrance du permis, vous le savez, ce permis a en effet été délivré par le fonctionnaire délégué de la Région wallonne. Autre élément, la Ville de Mons n'a pas diligenté, ni participé à la rédaction de l'étude d'incidences menée par un bureau d'études agréé, à savoir le bureau d'études Arcea, lequel est soumis à une obligation d'indépendance notamment en vertu de l'article 11 du Décret du 11 septembre 1985 qui organise l'évaluation des incidences sur l'environnement dans la région wallonne. Enfin, comme vous le soulignez vous-même, plusieurs recours sont actuellement pendants auprès du Ministre Henry et je voudrais donc préciser qu'il n'appartient pas au Collège communal surtout dans une période au cours de laquelle l'instruction des recours est toujours en cours, de se prononcer sur la qualité de l'étude d'incidences. Je ne peux que me baser, en tout cas, vous dire que le Collège communal a été attentif à la fois aux remarques des riverains émises dans le cadre de la CCAT mais par différents contacts, au suivi de ce dossier et également à l'avis remis par le Conseil Wallon de l'Environnement pour le Développement Durable. Alors, cet avis qui a été remis, il date de septembre 2012, il stipule que le CWED, le Conseil Wallon pour le Développement Durable estime que l'auteur a livré une étude de bonne qualité, les autorités compétentes y trouveront les éléments pour prendre leur décision, le CWED apprécie notamment la qualité du chapitre consacré à la description de l'avant-projet dont notamment la présentation très claire du fonctionnement de l'Ecopole, la présence d'un chapitre consacré à la recherche d'une alternative de localisation en amont de l'examen des incidences ainsi que la qualité de ce chapitre, donc encore une fois ce n'est pas le Collège qui le dit, c'est le Conseil wallon pour l'environnement, pour le développement durable. Idem la présence d'analyses relatives au micro-organisme et bio aérosol et au niveau de la forme, le CWED apprécie la présence d'une synthèse des remarques des riverains avec réponses apportées et renvoi vers les chapitres concernés de l'étude, également des éléments liés à la qualité des cartes figures et coupes. Voilà, autant je suis avec l'ensemble du Collège attentive à ce dossier par rapport aux remarques émises par les riverains, autant nous devons tout de même bien constater que l'avis

émis par le CWED est tout de même assez positif et donc nous serons évidemment également très très attentifs au suivi des recours en cours et aux réponses que vous obtiendrez puisque comme vous l'avez signalé, vous allez interroger prochainement le Ministre Henry sur cette question.

M. Nicolas M ARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme KAPOMPOLE. Un élément additionnel par rapport à ce qui vient d'être dit. Au-delà de la position qui sera adoptée par l'autorité qui prendra sa décision, c'est-à-dire la Région wallonne en la matière, il y a également eu des discussions en interne à l'intercommunale puisque c'est son statut comme Mme KAPOMPOLE l'a indiqué et je ne peux pas parler au nom d'autres formations politiques mais en tout cas pour ce qui concerne le parti socialiste montois, il y a eu une abstention, sur le projet à-travers la voix de M. DARVILLE qui était assez seul autour de la table à cette époque à s'abstenir. Je pense qu'il faut aussi assurer une cohérence entre ce qui se fait dans les Conseils d'Administration et je ne critique personne, je connais les difficultés que l'on peut rencontrer à tous niveaux par rapport à cela et les assemblées communales ou autres mais ça reste un dossier éminemment difficile, complexe où quoi qu'il en soit les propositions qui avaient été émises à un moment donné de déplacement n'étaient pas non plus nécessairement une fin en soi puisque le problème consiste dans le développement de l'activité en tant que telle, son déplacement générant le même type de réaction de la part de l'environnement, en l'occurrence les habitants de Ghlin qui auraient été concernés. Donc, on regarde ça avec beaucoup de prudence comme l'a dit Mme KAPOMPOLE très justement, c'est un dossier important, qu'il ne faut pas sous-estimer, nous n'avons pas la décision finale, pas non plus toute l'expertise voulue en interne à la Ville pour pouvoir nous positionner de manière complète puisque de toute façon, encore une fois, ce n'est pas nous qui avons le dernier mot et donc nous ne sommes pas équipés nécessairement pour pouvoir nous positionner de manière la plus pertinente mais nous serons effectivement très attentifs au suivi de ce dossier comme nous l'avons été depuis le tout début, à savoir même sa présentation au Conseil d'Administration. Mme MOUCHERON, vous avez le dernier mot de toute manière.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre et donc j'entends que mes préoccupations sont quelque peu partagées. J'entends aussi que la Ville n'est pas demanderesse mais in fine, le projet est sur le territoire montois et je pense qu'une fois que les nuisances seront effectives, c'est vers vous qu'on va se tourner, ce n'est pas vers l'intercommunale et donc ce sera à vous de toute façon à assumer les réactions des riverains qui seront à mon avis particulièrement bien engagés. Evidemment, j'entends bien par rapport au déplacement que ça ne résoudra pas totalement le problème mais enfin, la zone est quand

même nettement plus éloignée que les zones riveraines ici mais j'entends bien que le problème restera identique, nous partageons déjà le fait qu'il y aura nuisances et que ça va risquer de créer beaucoup de problèmes sur le territoire montois si c'est l'intercommunale manifestement le projet va être sur notre territoire et donc ça sera notre problème au final. Mais, effectivement, j'interpelle le Ministre Henry dès demain sur ce sujet et j'y serai particulièrement attentive et je relayerai bien volontiers votre demande de soutien au sein de l'intercommunale par rapport à ce dossier, je suis certaine qu'il sera suivi plus assidûment et en concertation à l'avenir. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci à vous. Nous en venons maintenant à la dernière interpellation qui est celle de M. BEUGNIES et qui est relative à l'élargissement du service des bus gratuits intra-muros au Grand Mons.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Merci. Monsieur le Bourgmestre, Mmes et MM. les Echevins et Conseillers, Il y a quelques jours, nous apprenions via la presse qu'une partie de la majorité, en l'occurrence le groupe MR en la personne de M. l'Echevin des Finances, remettait en cause la gratuité du service de bus intramuros de la Ville de Mons. Les raisons invoquées sont d'abord le coût jugé trop élevé, environ 400.000 € par an et ensuite l'objectif de départ qui n'est pas atteint à savoir moins de voitures dans le Centre-ville. Fort heureusement, cette remise en cause de la gratuité des bus intramuros n'a pas été suivie par le reste du Collège et nous nous en réjouissons. Il s'agissait bien là, d'une nouvelle tentative de vouloir faire des économies sur le dos des gens. Néanmoins, comme vous avez pu le lire dans notre programme communal et je suis certain que vous l'avez tous lu, nous voulons aller plus loin en terme de mobilité. Nous demandons un élargissement de ce service gratuit au Grand Mons afin que tous les montois puissent en bénéficier. Quand on habite Cuesmes, Flénu ou Ghlin par exemple, on paie les mêmes taxes que quand on habite Mons-Ville, on doit dès lors pouvoir bénéficier des mêmes services. Nous pensons que cet élargissement au Grand Mons est possible et surtout nécessaire pour plusieurs raisons. Par exemple, cela permettrait de véhiculer gratuitement les flénusiens qui voudraient se rendre à la piscine du Grand Large puisqu'on les a privés de leur piscine de proximité. Cela permettrait à tous les étudiants montois d'être sur le même pied d'égalité puisque les étudiants de l'HELHa et de l'UCL-Mons pourraient eux aussi bénéficier du service comme c'est le cas pour les autres étudiants. Cela permettrait également de renforcer la cohésion sociale entre les habitants du Grand-Mons puisqu'il serait financièrement plus facile de se déplacer et donc de participer aux différentes activités organisées dans les 19 communes. Enfin, dans le cadre de « Mons 2015 », sauf si la volonté du Collège est de tout concentrer dans le centre historique de

Mons, étant donné qu'une activité majeure sera organisée dans chaque ancienne commune, il est primordial de permettre aux touristes de se déplacer gratuitement pour y accéder. On voit mal comment un touriste serait tenté de se rendre à Flénu pour une activité culturelle s'il doit payer un transport. Ce ne sont là que quelques exemples qui démontrent l'importance de cet élargissement. Intenable financièrement me direz-vous. Cela nous le contestons. Ce n'est pas une question de finances mais bien une question de choix politique sinon comment expliquer que Tallinn, la capitale de l'Estonie, une ville de 420.000 habitants, propose un transport public entièrement gratuit et qu'une ville comme Mons de 94.000 habitants ne puisse le faire ? Vous voyez bien qu'il s'agit de savoir où on place les priorités et nous pensons que permettre à tous les montois de se déplacer gratuitement est une priorité. Quant à l'objectif qui ne serait pas atteint, c'est-à-dire moins de voitures dans le Centre-Ville, comprenez notre étonnement quant à la nature de l'objectif. Comme on constate aujourd'hui que la plupart du temps les bus intramuros sont littéralement bondés, c'est que le vrai objectif semble être atteint, à savoir répondre à la demande de mobilité des usagers. D'ailleurs, vous pouvez être certains que si vous élargissez l'offre de transport gratuit au Grand Mons, les bus ne seront pas vides car les montois en ont bien besoin. Pour terminer, nous espérons que cette interpellation aura le mérite d'ouvrir le débat non pas sur une suppression des bus intramuros gratuits, ce qui s'apparente pour nous à une régression sociale, mais plutôt à un élargissement géographique de l'offre. Quand on est une victime de la dégressivité des allocations de chômage, la possibilité de se déplacer gratuitement prend tout son sens. Soyez-en bien conscients chers Collègues. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. BEUGNIES. C'est M. l'Echevin Pascal LAFOSSE qui répond à votre interpellation.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Concernant votre proposition quant à un élargissement du service des navettes TEC gratuites sur l'entité montoise, le Collège et moi-même évidemment ne pouvons abonder dans votre sens. L'investissement d'un tel projet aurait un surcoût probablement étudié et estimé à +/- 1 million d'euros. Vous savez déjà qu'actuellement, comme M. le Bourgmestre l'a dit tout à l'heure, nous avons un budget de 372.000 euros concernant les navettes gratuites pour Mons. Nous sommes aussi la dernière ville à pouvoir assumer ce type de transport en commun gratuit. Ce n'est pas simplement ici une question de choix politique, je vous rappelle que nous sommes sous plan communal de gestion et que dès lors, nous ne pouvons pas politiquement, comme vous le dites si bien, décider un peu n'importe quoi, sauf si jamais le Père Noël serait d'accord de nous donner cette somme et c'est une somme à donner annuellement.

Pour rappel, la mise en place des navettes dans l'intramuros a effectivement pour but de désengorger donc c'est initialement pour cela que nous avons installé les navettes gratuites à Mons, c'est pour désengorger le Centre du trafic automobile. Pourquoi avons-nous fait ça ? Parce que nous avons une topographie au niveau de notre Ville qui est assez particulière puisque les rues sont étroites, sinueuses, nous avons une capacité de stationnement qui est assez limitée et la fréquentation par contre au niveau de ces bus gratuits est croissante, ce qui prouve qu'elles remplissent évidemment bien leurs fonctions. Nous retrouvons par cette configuration spécifique au niveau du Grand Mons une impossibilité de pouvoir agrandir nos parkings. Il est également probable qu'une extension des lignes gratuites pourrait embêter et voire même mettre en difficulté les bus TEC puisque, en effet, beaucoup de lignes seraient liées en dehors des communes extra-muros à d'autres communes, ce qui voudrait dire que par là, les TEC auraient des problèmes aussi au niveau de leur organisation interne. Enfin, je dirai que, en réfléchissant en termes d'intermodalité, afin de trouver un équilibre entre les différents modes de déplacement, nos priorités, en matière de mobilité, tiennent compte également des perspectives de Mons 2015, qui nécessitent des investissements comme la création d'un parking de délestage, la rénovation des parkings publics de l'intramuros, l'actualisation du plan de mobilité communal, le renouvellement du parc de ranges vélos et le développement du système Blue Bike. Ces investissements pérenniseront évidemment la Ville également après 2015. Nous sommes donc loin d'être dans l'immobilisme et dans l'intérêt en tout cas des citoyens, nous faisons en tout cas, le service Mobilité, très attention à tout ce qui peut améliorer la mobilité en intra-muros y compris la mobilité douce. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. BEUGNIES, vous avez le dernier mot.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Oui merci M. LAFOSSE pour votre réponse. J'entends bien, vous parlez d'un coût quand même très élevé, + d'un million d'euros, c'est ce que j'ai entendu mais franchement si je prends l'exemple de la Ville de Tallinn ce n'est pas pour rien c'est parce que l'Estonie ce n'est pas un pays particulièrement riche en plus le maire qui a pris cette décision il fait partie du parti du centre donc un parti de centre gauche donc vous voyez il y a pas mal de similitudes avec la Ville de Mons, si ce n'est que le nombre d'habitants là-bas est quatre fois plus élevé. La question que je me posais, si c'est possible là-bas, pourquoi pas ici, vous voyez, à mon avis il y a matière à débat. Maintenant, on se doutait bien que notre proposition allait être balayée d'un revers de la main, on ne se faisait pas trop d'illusions mais on trouve que c'est dommage parce qu'on pense qu'un débat aurait été vraiment nécessaire sur la pertinence de cet élargissement. Je lisais encore ce matin un article dans la presse où on parlait pour les communes de Mons-Borinage de +/- 59% de pauvres, donc de personnes qui

vivent en-dessous du seuil de pauvreté et pour la Ville de Mons, donc ça c'est pour certaines communes du Borinage notamment Colfontaine et pour la Ville de Mons, on parle de 31% de pauvres, c'est presque un montois sur trois, j'ai le chiffre ici, c'est affolant, 25.591 montois vivent sous le seuil de pauvreté. Et vous savez, quand on vit sous le seuil de pauvreté, on ne sait pas se payer une voiture, ce n'est pas possible, il y a trop de frais, l'essence, les taxes, etc. c'est impossible. Donc, la seule solution pour se déplacer, ce sont les transports en commun. Quand vous êtes convoqué au Forem à Mons et que vous habitez Cuesmes par exemple, vous devez payer le bus et quand on vit sous le seuil de pauvreté, je suis désolé, chaque euro compte. Franchement, c'est dommage qu'on n'entre pas dans ce débat parce que c'est vraiment pertinent cet élargissement, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. BEUGNIES, si je puis me permettre, la comparaison n'est pas raison, on pourrait établir toutes les comparaisons du monde, nous aurions à mon avis, beaucoup plus d'exemples de villes où le bus n'est pas gratuit, que l'inverse donc nous essayons de faire de notre mieux avec nos priorités et avec nos capacités, voilà. Nous offrons ce service, nous sommes la dernière ville de Belgique à pouvoir le faire, nous y sommes attachés mais aller au-delà serait évidemment déraisonnable sur le plan budgétaire. Vous aurez de toute façon le dernier mot mais notre collègue du MR souhaitait prendre la parole également pour rectifier les propos que vous lui auriez prêtés.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : M. BEUGNIES, j'aime beaucoup le débat et vous avez raison, on peut débattre de tout mais alors pour débattre il ne faut pas déformer ni mes propos, ni ceux de mon mouvement politique. Il n'a jamais été question de remettre en cause la gratuité par contre je pense que vu les compétences qui ont été attachées et de manière générale pour l'ensemble du Collège, il est pertinent de s'interroger à la fois sur l'efficacité d'une mesure et aussi de voir si d'autres partenaires ne peuvent pas participer à son financement, ce sont les postes qui avaient été évoquées, de voir également effectivement si les objectifs que nous avons fixés au début sont poursuivis ou non. Parce que si je suis votre raisonnement, on peut tout mettre gratuit, pourquoi ne pas mettre gratuit la location des livres dans les bibliothèques ? Pourquoi les cantines scolaires ne sont-elles pas gratuites ? Le monde entier pourrait être gratuit sauf que dans votre raisonnement, vous oubliez un élément, c'est que ce n'est pas de la gratuité, c'est juste la question de savoir sur qui on fait peser la charge. On l'a dit tout à l'heure, on a les impôts, les additionnels communaux les plus faibles de l'arrondissement. Vous voulez quoi ? Qu'on le monte et qu'en compensation on offre les bus gratuits, ça veut dire que la charge fiscale augmentera pour tout le monde pour que quelques utilisateurs puissent prendre le bus. Donc, à un moment, la politique ce n'est pas noir ou

blanc, si vous voulez du vrai débat, il faut alors accepter les nuances et donc nous faisons des choix par rapport à nos moyens financiers et par rapport aux objectifs que nous nous fixons, nous avons fixé le Centre-Ville pas pour favoriser la population du Centre-Ville mais pour le désengorger, c'est pour ça qu'il ne faut jamais perdre de vue les objectifs de départ quand on prend une mesure politique. Moi je veux bien ce que vous voulez, vous pouvez venir avec une proposition qui permettrait l'avoir la gratuité du bus partout à Mons mais vous nous expliquerez comment vous le financerez, les services que vous cesserez peut-être qu'on ne distribuera plus les cartes d'identité, pourquoi pas, on pourrait se passer de les distribuer, on pourrait aussi fermer des écoles et vous nous expliquerez aussi - mais là Mme HOUDART ne sera pas d'accord - de quelle manière on va aller chercher l'argent pour le financer parce que je suppose, que comme moi, vous êtes d'accord que les chauffeurs soient payés et qu'on doit également payer l'essence et l'entretien de ces bus.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Vous avez le dernier mot M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Merci. Mais il n'est pas nécessaire de tout porter en dérision pour être convaincant M. BOUCHEZ. Je suis désolé mais vous parlez de taxes qui augmentent, il n'est jamais question de taxes qui augmentent, vous le dites vous-même il faut faire des choix mais voilà les choix que vous faites ne sont pas les bons, tout simplement. C'est notre position. Alors, on peut jouer sur les mots quand vous dites que vous ne remettez pas en cause la gratuité des bus intra-muros, moi, je veux bien mais à partir du moment où vous proposez, c'est ce que j'ai entendu d'ailleurs dans la presse et à la télévision, que vous proposez que la gratuité soit réservée par exemple aux seniors ou uniquement aux montois par exemple, à partir du moment où vous ne faites pas partie de cette catégorie, c'est payant pour vous et à partir du moment où c'est payant, vous remettez en cause la gratuité, tout simplement. Alors, je veux bien, on peut jouer sur les mots longtemps ce n'est pas un problème. Si jamais on fait ce que vous dites, uniquement les montois, on décide ce sont uniquement les montois qui vont bénéficier des transports gratuits, ça voudrait dire qu'en 2015, les touristes qui voudront visiter un musée puis aller en visiter un autre un peu plus loin et qui prendront l'intra-muros, devront le payer. Pour nous, ça n'a pas de sens, je suis désolé. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci beaucoup. Mesdames et Messieurs, chers collègues, ce Conseil se termine pour sa partie publique. Je remercie les représentants de la presse, le public, les membres des cabinets, les services techniques de la Ville.

La séance à huis clos s'ouvre avec 41 présents.

Sont absents : MM. DI RUPO, DUPONT, ROSSI, KAYEMBE-KALUNGA.

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
44° Objet : S.W.D.E. – Désignation des représentants de la Ville, au Conseil d'exploitation de la Haine. Approbation. Gestion f. Nvx représ Cons. Exploitation Haine/SWDE

ADOPTÉ - 53^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
45° Objet : Association Intercommunale du Bois d'Havré - Désignation des représentants de la Ville au sein du Conseil d'Administration. Approbation. Gestion f. IBH/Désign Administrat./cdld/PQ/LG

ADOPTÉ - 54^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
46° Objet : Centre Intercommunal de Santé des cantons de Mons – Désignation des Administrateurs représentants la Ville de Mons - Approbation. Gestion f. CISM/ADMINISTRAT/CDLD/PQ/LG

ADOPTÉ - 55^{ème} annexe

47° Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
a) Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D 1. GRH/HH/PA/Nom déf/EA/1

ADOPTÉ - 56^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
b) Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D 1. GRH/HH/PA/Nom déf/EA/2

ADOPTÉ - 57^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
c) Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D 1. GRH/HH/PA/Nom déf/EA/3

ADOPTÉ - 58^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
d) Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D 1. GRH/HH/PA/Nom déf/EA/4

ADOPTÉ - 59^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
e) Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D 1. GRH/HH/PA/Nom déf/EA/5

ADOPTÉ - 60^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
f) Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D 1. GRH/HH/PA/Nom déf/EA/6

ADOPTÉ - 61^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
g) Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D 1. GRH/HH/PA/Nom déf/EA/7

ADOPTÉ - 62^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

h) Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D 1. GRH/HH/PA/Nom déf/EA/8

ADOPTÉ - 63^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

i) Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D 1. GRH/HH/PA/Nom déf/EA/9

ADOPTÉ - 64^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

j) Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D 4. GRH/HH/PA/Nom déf/EA/10

ADOPTÉ - 65^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

k) Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D 4. GRH/HH/PA/Nom déf/EA/11

ADOPTÉ - 66^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

l) Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D 4. GRH/HH/PA/Nom déf/EA/12

ADOPTÉ - 67^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

m) Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D 4. GRH/HH/PA/Nom déf/EA/13

ADOPTÉ - 68^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

n) Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D 4. GRH/HH/PA/Nom déf/EA/14

ADOPTÉ - 69^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

o) Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D 4. GRH/HH/PA/Nom déf/EA/15

ADOPTÉ - 70^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

p) Nomination à titre définitif d'un Chef de Bureau administratif au service Population. GRH/HH/PA
Nom déf/Chef bur/1

ADOPTÉ - 71^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

q) Nomination à titre définitif d'un Chef de Bureau administratif au service Éducation. GRH/HH/PA
Nom déf/Chef bur/2

ADOPTÉ - 72^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

r) Nomination à titre définitif d'un Chef de Bureau administratif au service GRH. GRH/HH/PA Nom déf/Chef bur/3

ADOPTE - 73^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

s) Nomination à titre définitif d'un Chef de Bureau administratif au service GRH. GRH/HH/PA Nom déf/Chef bur/4

ADOPTE - 74^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

t) Nomination à titre définitif d'un Chef de Bureau administratif au Service de Gestion muséale. GRH/HH/PA Nom déf/Chef bur/5

ADOPTE - 75^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

u) Nomination à titre définitif d'un Chef de Bureau administratif au service de Gestion financière. GRH/HH/PA Nom déf/Chef bur/6

ADOPTE - 76^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

v) Nomination à titre définitif d'un Chef de Bureau administratif au service des Marchés Publics. GRH/HH/PA Nom déf/Chef bur/7

ADOPTE - 77^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

w) Nomination à titre définitif d'un Gradué en sciences juridiques au service Population. GRH/HH/PA Nom déf/Grad.Sc.Jur

ADOPTE - 78^{ème} annexe

48° Objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

a) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption complète de carrière à un ouvrier qualifié APE. GRH/SH

ADOPTE - 79^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

b) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5 temps à une employée d'administration APE. GRH/HH/APE

ADOPTE - 80^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

c) Mise à disposition auprès de l'ASBL « Mons Métropole » d'une employée d'administration. RH/HH/APE/ Mons-Metrop.

ADOPTE - 81^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

d) Suspension de l'interruption de carrière à 4/5 temps octroyée à une graduée spécifique.
RH/HH/APE

ADOPTE - 82^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

e) Octroi d'un congé parental à une employée d'administration, dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5 temps. GRH/HH/APE

ADOPTE - 83^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

49^e Objet : PERSONNEL CONTRACTUEL. Prolongation de l'interruption complète de carrière octroyée à une éducatrice contractuelle. GRH/VD/11477

ADOPTE - 84^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

50^e Objet : PERSONNEL D'ENTRETIEN. Démission honorable d'une auxiliaire professionnelle statutaire. GRH/RM/3864

ADOPTE - 85^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

51^e Objet : PERSONNEL OUVRIER. Démission honorable d'un ouvrier semi-qualifié B définitif.
GRH/SH/4371

ADOPTE - 86^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

51^e objet bis : Par urgence. SCI Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage - Désignation des représentants de la Ville au sein du Conseil d'Administration. Approbation. Gestion f.
CHUMP/CDLC PQ/LG

ADOPTE - 87^{ème} annexe

52^e Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

a) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs(trices) primaires. 8^e/1^e 3950(2)/3877/3841/3937/3938/4016/4015

ADOPTE - de la 88 à la 95^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

b) Nominations à titre définitif d'institutrices primaires. 8^e/1^e 3528/3669/3675/3527/3526/3617

ADOPTE - de la 96 à la 101^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

c) Nominations à titre définitif de maîtresses spéciales de religion catholique. 8^e/1^e 3411/3336

ADOPTE - 102 et 103^{ème} annexes

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

d) Nomination à titre définitif d'une maîtresse spéciale de religion orthodoxe. 8^e/1^e 3201

ADOPTE - 104^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

e) Nomination à titre définitif d'un maître spécial de morale laïque. 8^e/1^e 3159

ADOPTE - 105^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

f) Nomination à titre définitif d'un maître spécial de religion islamique. 8^e/1^e 3689

ADOPTE - 106^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

g) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de religion protestante pour l'année scolaire 2012-2013. 8^e/1^e 1050

ADOPTE - 107^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

h) Réaffectation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une maîtresse spéciale de religion protestante. 8^e/1^e 3883

ADOPTE - 108^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

i) Réaffectation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une maîtresse spéciale de religion protestante. 8^e/1^e 3883

ADOPTE - 109^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

j) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants de maîtresses spéciales de religion protestante. 8^e/1^e 4002/4017(2)/4023

ADOPTE - de la 110 à la 113^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

k) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8^e/1^e 3916/4012

ADOPTE - 114 et 115^{ème} annexes

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

l) Nominations à titre définitif, à temps plein, d'institutrices maternelles dans les écoles communales de la Ville de Mons. 8^e/1^e 3577/3540/3556

ADOPTE - de la 116 et à la 118^{ème} annexes

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

m) Nomination à titre définitif, à temps plein, d'une maîtresse de psychomotricité organique. 8^e/1^e

3593

ADOPTE - 119^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
53^e Objet : Renouvellement des Conseils Consultatifs Aînés, Santé et Personnes handicapées.
Gestion des Associations AM

ADOPTE - 120^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
54^e Objet : Désignation des Administrateurs RCA + modification des statuts. Cellule foncière

ADOPTE - 121^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
55^e Objet : Fondation Léon Losseau. Désignation de deux représentants Ville au CA. Gestion des Associations

ADOPTE - 122^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
56^e Objet : Mons ASBL « Gestion Centre Ville » : désignation des représentants de la Ville pour la mandature 2013-2018. Secrétariat Gestion des Associations

ADOPTE - 123^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
57^e Objet : Fondation pour l'Élevage Chevalin en Hainaut – Désignation des représentants de la Ville de Mons pour la mandature 2013-2018. Secrétariat Gestion des Associations

ADOPTE - 124^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
58^e Objet : Désignation du représentant de la Ville de Mons au CA de la SA Hippodrome du Bois Brûlé pour la mandature 2013-2018. Secrétariat Gestion des Associations

ADOPTE - 125^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
59^e Objet : Maison de l'Entreprise SA – Désignation du représentant de la Ville de Mons pour la mandature 2013-2018. Secrétariat Gestion des Associations

ADOPTE - 126^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
60^e Objet : Conseil de Direction du Parc Scientifique – Désignation des représentants de la Ville de Mons pour la mandature 2013-2018. Secrétariat Gestion des Associations

ADOPTE - 127^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
61^e Objet : CO-NNEXION SCRLS – Désignation du représentant de la Ville de Mons pour la mandature 2013-2018. Secrétariat Gestion des Associations

ADOPTE - 128^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
62° Objet : QUA LICITÉ – Désignation des représentants de la Ville de Mons dans le cadre de la mise en liquidation. Secrétariat Gestion des Associations

ADOPTE - 129^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
63° Objet : TLMB ASBL – renouvellement du représentant de la Ville au sein de l'Assemblée Générale pour la mandature 2013-2018. Secrétariat Gestion des Associations

ADOPTE - 130^{ème} annexe

64° Objet : QUALICITE – Désignation des représentants de la Ville de Mons dans le cadre de la mise en liquidation. Secrétariat Gestion des Associations

REMIS

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
65° Objet : Office du Tourisme. Désignation des représentants de la Ville de Mons. Secrétariat Gestion des Associations

ADOPTE - 131^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
66° Objet : Société terrienne de crédit social du Hainaut – Désignation d'un représentant de la Ville au sein du CA. Gestion des Associations AM

ADOPTE - 132^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
67° Objet : PROGRESS (ex ECOMONS) - Désignation des représentants de la Ville de Mons pour la mandature 2013-2018. **SOUS RÉSERVE** Secrétariat Gestion des Associations

ADOPTE - 133^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
68° Objet : CONTRAT DE RIVIÈRE DE LA HAINE – Désignation des représentants de la Ville de Mons pour la mandature 2013-2018. **SOUS RÉSERVE** Secrétariat Gestion des Associations

ADOPTE - 134^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
69° Objet : MONS DIVERTISSEMENTS ASBL - Désignation des représentants de la Ville de Mons pour la mandature 2013-2018. **SOUS RÉSERVE** Gestion des Associations

ADOPTE - 135^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
70° Objet : CONSEIL DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'U-MONS - Désignation du représentant de la Ville de Mons pour la mandature 2013-2018. **SOUS RÉSERVE** Secrétariat Gestion des Associations

ADOPTE - 136^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

71° Objet : MONS INVEST SPORTS- Désignation des représentants de la Ville de Mons pour la mandature 2013-2018. **SOUS RÉSERVE** Secrétariat Gestion des Associations

ADOPTE - 137^{ème} annexe

72° Objet : FC FLÉNU - Désignation du représentant de la Ville de Mons au CA pour la mandature 2013-2018. **SOUS RÉSERVE** Secrétariat Gestion des Associations

REMIS

73° Objet : MONS DIVERTISSEMENTS ASBL - Désignation des représentants de la Ville de Mons pour la mandature 2013-2018. **SOUS RÉSERVE** Secrétariat Gestion des Associations

REMIS

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 22 avril 2013.

Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal adjt,

Le Bourgmestre ff-Président,

Ph. LIBIEZ.

N. MARTIN.

=====